

Première séance, mardi 12 juin 2012

Présidence de M^{me} Gabrielle Bourguet, présidente

SOMMAIRE: Ouverture de la session. – Communications. – Postulat P2096.11 Christian Ducotterd/André Ackermann (traitement des conseillers d'Etat, des préfets, des juges cantonaux et des membres de commissions d'Etat); prise en considération. – Projet de loi N° 6 modifiant la législation sur les allocations familiales; entrée en matière, première et deuxième lectures; vote final. – Postulat urgent P2007.12 Jean-Pierre Siggen/Yvonne Stempfeler (orientations stratégiques à moyen et long termes du HFR et mesures dans le cadre du budget 2012); prise en considération. – Projet de décret N° 15 relatif aux naturalisations; entrée en matière, lecture des articles et vote final. – Projet de décret N° 9 portant dépôt d'une initiative cantonale à l'Assemblée fédérale (bannir l'huile de palme de nos assiettes); entrée en matière, lecture des articles et vote final. – Motion 1124.11 Alfons Piller/Emanuel Waeber (loi sur la péréquation financière intercommunale: adaptation de la péréquation des besoins); prise en considération (retrait). – Motion M1133.11 Dominique Corminbœuf/Nicolas Repond (modification de la loi sur l'agriculture pour y intégrer l'interdiction des OGM); prise en considération. – Elections.

Ouverture de la session

La séance est ouverte à 14 h 00.

Présence de 107 députés; absents: 3.

Sont absents avec justifications: MM. Vincent Brodard, Claude Chassot et Nicolas Rime.

Le Conseil d'Etat est présent *in corpore*.

La Présidente. J'ai le plaisir d'ouvrir cette session du mois de juin 2012.

—

Communications

La Présidente. 1. Séance du club économique. Je vous informe que l'assemblée générale du club économique se déroulera ce jeudi 14 juin, après la séance du Grand Conseil, au restaurant du Punkt.

2. Amendement. Je rappelle aux députés qui déposent un amendement de bien vouloir lire la proposition d'amendement dans son intégralité au début de leur intervention (art. 129 LGC), de manière à faciliter la retranscription des débats.

3. Liens d'intérêts. Je vous signale encore une fois que le député doit rappeler ses liens d'intérêts lorsqu'il s'exprime devant le Grand Conseil. Comme nous l'avons déjà évoquée

plusieurs fois, je vous fais grâce de la lecture de la disposition légale y relative.

4. Je ne vous donne pas plus d'informations pour la sortie de demain. Je crois que vous êtes en possession de toutes les informations nécessaires, de tous les documents. Si vous avez encore des questions, vous pouvez nous les adresser.

5. Enfin, je vous informe que je suis saisie de deux requêtes déposées cet après-midi, en parallèle, l'une par des députés du groupe socialiste et du groupe Alliance centre gauche, l'autre par des députés du groupe de l'Union démocratique du centre, qui demandent chacune l'institution d'une commission d'enquête parlementaire qui fasse la lumière sur les surcoûts du pont de la Poya. Une copie de ces requêtes vous sera distribuée en cours de séance par les huissiers. Ces requêtes seront discutées en séance du Bureau qui décidera quand elles seront prises en considération et ceci après détermination du Conseil d'Etat.

—

**Postulat P2096.11 Christian Ducotterd/André Ackermann
(traitement des conseillers d'Etat, des préfets,
des juges cantonaux et des membres de
commissions d'Etat)¹**

Prise en considération

Ducotterd Christian (*PDC/CVP, SC*). Nous pouvons être surpris des différentes façons d'indemniser des personnes qui représentent l'Etat dans les différents conseils d'administration, fondations ou dans d'autres organes exécutifs de personnes morales de droit privé ou public. Il est tout aussi surprenant que les députés, qui représentent le Grand Conseil, soient indemnisés de manière inégale en étant membres d'organes différents. Cette situation nécessite une étude qui permettra de définir si les directives actuelles sont respectées ou si elles sont contournées volontairement. Il en résultera peut-être une modification du principe actuel qui permettra d'assurer une meilleure équité. A ce stade, il est important de relever qu'une indemnité donnée à un représentant de l'Etat doit correspondre à une tâche ou à des responsabilités supplémentaires; ce qui ne semble pas être toujours le cas. Le principe qui permet d'indemniser un travail momentanément plus important doit être clairement défini par des règles claires; ce qui n'est pas le cas actuellement.

Les règles permettant d'indemniser les préfets doivent aussi être clarifiées. Actuellement, ceux-ci sont rémunérés par des jetons de présence qui leur sont acquis contrairement à une indemnité fixe. Qui décide si l'indemnité est octroyée sous forme de jeton ou d'indemnité fixe? Est-ce que les tâches concernées dépassent le travail normal du préfet ou, au contraire, ce travail fait intégralement partie du travail habituel ou normalement rétribué par son salaire?

Cette question est la même pour les autres représentants de l'Etat. Le Conseil d'Etat propose d'accepter ce postulat tout en répondant déjà partiellement aux questions posées. Le rapport doit apporter des réponses plus claires et plus complètes. La manière de procéder doit être optimisée afin de combler certaines lacunes. En parcourant ces réponses, nous pouvons être surpris que ce sont les personnes concernées qui doivent assurer le contrôle de la mise en pratique des règles en vigueur concernant leurs propres indemnités.

Je vous remercie d'accepter ce postulat qui devrait permettre de clarifier et d'uniformiser le principe d'indemnité pour les représentants de l'Etat.

Bosson François (*PDC/CVP, GL*). Le principe qui dit que les indemnités fixes sont en retour à l'Etat et que les jetons restent acquis aux magistrats est inscrit dans l'article 6 de la loi relative aux traitements et à la prévoyance professionnelle des conseillers d'Etat, préfets et juges cantonaux.

Nos collègues Christian Ducotterd et André Ackermann constatent que le traitement des conseillers d'Etat et magistrats diffère d'une institution à l'autre et qu'il manque un organe de contrôle. Tout d'abord, il convient de rappeler que nos conseillers d'Etat ne sont pas les seuls magistrats concernés. Le sont aussi les préfets et juges cantonaux. Deuxièmement, d'autres employés de l'Etat sont aussi concernés. Finalement, les magistrats ne représentent pas seulement l'Etat mais sont parfois appelés à de telles fonctions compte tenu de leur statut. Indirectement, ils représentent donc les intérêts de l'Etat.

Nous relevons qu'une solution uniforme où tous les jetons seraient restitués à l'Etat ne serait pas équitable. En effet, les institutions concernées engendrent travail et responsabilité supplémentaires. Cette responsabilité est portée par le magistrat à titre personnel; il s'agit d'en tenir compte. D'autre part, nous pourrions nous trouver dans un même conseil d'administration où les jetons seraient acquis à certains membres et pas à d'autres, travail et responsabilité étant pourtant identiques. Même si la réglementation actuelle est appliquée, le système semble pourtant perfectible.

Le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique vous propose d'accepter ce postulat et d'attendre le rapport du Conseil d'Etat pour prendre une décision définitive.

Bonny David (*PS/SP, SC*). Le groupe socialiste a examiné avec grand intérêt le postulat de nos collègues Christian Ducotterd et André Ackermann ainsi que la réponse donnée par le Conseil d'Etat. En guise de conclusion à sa réponse, le Conseil d'Etat propose d'accepter le postulat en vue d'étudier les questions qui se posent encore afin d'améliorer la situation.

Le groupe socialiste estime que le Conseil d'Etat apporte déjà de nombreuses réponses et ne voit pas l'intérêt de passer plus de temps pour améliorer la situation comme il est proposé. De plus, les articles d'investigation dirigés et bien documentés par un journaliste de la place, M. François Mauron, de La Liberté, pour ne pas le citer, présentaient claire-

¹ Déposé et développé le 2 septembre 2011, BGC pp. 1775ss; réponse du Conseil d'Etat le 15 mai 2012, BGC pp. 1381ss.

ment la situation en 2011 et révélaient de manière transparente des différences criardes entre les conseillers d'Etat et les préfets au sujet des jetons de présence distribués. Pour rappel, M. Claude Lässer arrivait en tête avec 83 380 francs de jetons de présence annuels qu'il pouvait garder pour lui et M^{me} Isabelle Chassot, dernière de la liste avec zéro franc de jeton de présence encaissé (*rires!*). Ce qui donnait pour 2011 une moyenne approximative de 23 400 francs par conseiller d'Etat. A la lecture de ces chiffres, on imagine mal le Conseil d'Etat trouver franchement des solutions pour améliorer la situation à moins de faire reverser tous les jetons de présence dans une cagnotte commune à l'intention de tous les conseillers d'Etat qu'ils pourraient se partager de manière équitable en fin d'année. Mais cette solution est inimaginable. Plus sérieusement et par souci d'équité, il apparaît logique que tous les jetons de présence, comme les indemnités, soient reversés intégralement à l'Etat.

Pour ces diverses raisons, le groupe socialiste propose de rejeter clairement le postulat car jugé inutile et propose de traiter rapidement la motion M1129.11 demandant la restitution des jetons de présence à l'Etat.

Une petite remarque pour terminer: la motion avait pourtant été transmise en même temps que le postulat au Conseil d'Etat. Il est regrettable que le Conseil d'Etat ait donné sa préférence au traitement du postulat. Et, en pleine phase finale de l'Eurofoot, j'ai l'impression que le Conseil d'Etat cherche à jouer les prolongations en proposant au Grand Conseil d'accepter le postulat et en repoussant le délai légal de la réponse à la motion. Mais, à un moment donné, il faudra bien passer, quoiqu'il arrive, à la phase des tirs au buts car une décision au sujet de ces jetons de présence devra bien tomber. Je propose une décision toute prochaine au lieu de tergiverser sur des prolongations inutiles. Allons droit au but!

Kolly Gabriel (*UDC/SVP, GR*). Le groupe de l'Union démocratique du centre a pris connaissance du postulat de nos collègues Ducotterd et Ackermann. Nous soutiendrons ce postulat car il nous semble logique d'éclaircir certains points et certaines différences entre les rémunérations. Il serait également utile que suite à ce postulat, comme l'a dit le Conseil d'Etat dans sa réponse, l'article 6 de la loi sur le traitement et la prévoyance professionnelle des conseillers d'Etat, des préfets et des juges cantonaux soit quelque peu revu. On peut également se poser la question pour les employés de l'Etat de Fribourg. Selon l'article 119 de la loi sur le personnel, ils ont droit à 15 jours ouvrables où ils sont malgré tout payés. On peut dès lors se demander s'il ne serait pas utile de revoir également cette loi pour une question d'équité.

Castella Didier (*PLR/FDP, GR*). Le groupe libéral-radical a pris connaissance du postulat et de la réponse du Conseil d'Etat. Si le Conseil d'Etat estime lui-même qu'il y a lieu de clarifier la situation, il ne voit pas en quoi il pourrait s'y opposer.

Donc dans ce sens et à l'unanimité, il soutient la proposition et va soutenir le postulat.

Rey Benoît (*AGC/MLB, FV*). Le groupe Alliance centre gauche s'est également penché sur cette question délicate. Effectivement, les chiffres annoncés par mon collègue Bonny sur les différences de traitement que peuvent impliquer ces jetons sur les salaires des conseillers d'Etat nous ont également interpellés. 80 000 francs de plus ou de moins, ça a une influence importante.

Le groupe Alliance centre gauche est de l'avis que la tâche de conseiller d'Etat doit être rémunérée à sa juste valeur. Dans ce sens-là, je serais même favorable à une réflexion sur le montant octroyé au Conseil d'Etat. Ceci dit, il n'y a aucune raison que, pour un poste à plein-temps, il y ait possibilité de toucher des indemnités ou des jetons en plus. Cette activité est faite dans le cadre de la fonction professionnelle, est faite dans le rôle qui a été dévolu. C'est en effet en tant que conseillers d'Etat que ces personnes siègent dans ces conseils d'administration. Ils sont, à ma connaissance, engagés tous pour un plein-temps dans leur activité. Il n'y a pas de conseiller d'Etat à 60, 70% ou à temps partiel, qui devrait pouvoir compléter son salaire.

Le groupe Alliance centre gauche est fermement pour la suppression de toute indemnité ou pour l'obligation de reverser ces indemnités et ces jetons à la caisse de l'Etat. Cela établirait ainsi une égalité entre les différents conseillers d'Etat. De plus, cela les libérerait peut-être d'un certain devoir de fidélité envers l'une ou l'autre des institutions dans laquelle ils siègent.

C'est la raison pour laquelle le groupe serait favorable au soutien de la motion. Par contre, nous n'avons pas d'opposition à ce qu'il y ait une étude des conséquences de cette modification de loi. C'est pour ça que le groupe peut accepter ce postulat – on ne va pas faire des tirs au but directs, on va accepter de jouer les prolongations – mais soutiendra d'une manière très ferme la même position que celle défendue par le député Bonny.

Losey Michel (*UDC/SVP, BR*). J'interviens ici à titre personnel. On voit, autant avec le postulat qu'avec la motion, qu'on touche un élément sensible lorsqu'il est question des indem-

nités et jetons de présence versés aux différents responsables de notre gouvernement et autres. Par rapport à ceci, vu qu'on va devoir jouer la pleine transparence, j'aimerais bien obtenir également du gouvernement la situation au 31.12.2011, pour l'exercice 2011, concernant la part des indemnités fixes touchées par les différents responsables et la part des jetons de présence, pour qu'on ait vraiment une situation, un inventaire complet de ce qui se passe actuellement. Merci!

C'est clair qu'à titre personnel je soutiendrai également ce postulat et la motion qui suivra.

Thomet René (PS/SP, SC). J'ai une question formelle à poser concernant les indications que nous donne le Conseil d'Etat lorsqu'il demande au Grand Conseil de lui accorder une prolongation du délai légal pour sa réponse à la motion, qu'il fournira après son rapport sur le postulat. J'aimerais tout d'abord que l'éventuelle acceptation du postulat ne signifie pas, de fait, un accord concernant le report du délai légal pour la réponse à la motion. D'autre part, qu'on me confirme bien que les demandes de prolongation du délai légal pour répondre à un objet parlementaire, en l'occurrence à cette motion, sont bien du ressort du Bureau de Grand Conseil et non pas du plénum.

La Présidente. Je me permets de vous répondre immédiatement, M. le Député, en tout cas pour la part Grand Conseil. J'ai fait cette vérification suite à ce que j'ai lu dans la réponse au postulat. C'est effectivement le Bureau du Grand Conseil qui a cette compétence. Donc, nous ne ferons pas de vote sur cette demande de prolongation.

Godel Georges, Directeur des finances. J'ai écouté avec beaucoup d'attention les prises de position de chaque parti. Je constate que plusieurs partis sont d'accord avec ce postulat et qu'ils l'accepteront. Par contre, le groupe socialiste, par la voix de M. le Député David Bonny, souhaite plutôt qu'on vienne directement avec la motion pour ne pas prolonger. J'aimerais le rassurer, le but n'est pas de jouer les prolongations parce que, au cas où vous acceptez le postulat, le Conseil d'Etat a deux variantes possibles: ou bien on vient avec un rapport pour expliquer encore davantage la situation. Mais, dans la réponse, nous avons déjà pas mal expliqué la situation. Il faut admettre qu'il reste un problème à régler: on le voit sous le point 1 de la réponse (comment le Conseil d'Etat juge-t-il l'application?) où on dit assez clairement qu'il serait aussi utile d'apporter une précision à l'article 6 de la loi car son texte indique qu'il porte sur les magistrats représentant l'Etat, alors qu'il devrait porter sur les magistrats représentant l'Etat ou d'autres intérêts cantonaux conformément au libellé de l'article 12 de la LOCEA.

J'aimerais vous rappeler tout d'abord l'article 6 de la loi sur les traitements et la prévoyance professionnelle des conseillers d'Etat, qui dit clairement: «Les magistrats représentant l'Etat au sein d'un conseil d'administration, de fondations ou d'autres organes exécutifs de personnes morales de droit privé ou public sont tenus de restituer à l'Etat le montant des indemnités fixes touchées à ce titre. Les jetons de présence leur sont en revanche acquis.» Quant à l'article 12 de la loi d'organisation du Conseil d'Etat (LOCEA) consacré aux incompatibilités, il dit notamment à l'alinéa premier lettre b: «...sauf dans les cas où ils représentent l'Etat ou d'autres intérêts cantonaux». Cela n'est pas précisé à l'article 6 de la loi que j'ai citée précédemment. Ainsi, il faut l'admettre, nous devons apporter une précision.

Le cours de l'histoire fait que lorsque nous avons voté cette loi en 2004, j'étais président de la Commission des finances et de gestion. C'est au nom de cette CFG que j'avais rapporté et j'avais notamment déclaré – je ne sais plus les termes exacts – que: «...selon la CFG, cette loi doit être appliquée de manière stricte». D'ailleurs, le journaliste François Mauron l'avait relevé dans la presse l'été dernier lorsqu'il y a eu ces différents articles.

Pour le reste, j'ai constaté que M. le Député Losey souhaitait connaître la situation au 31.12.2011. Je vais vous la donner et cela me permettra de rectifier ce qu'a dit M. le Député David Bonny. Il a parlé de 2011 mais en fait la situation qui a paru dans la presse en 2011, correspondait à la situation de 2010. Je vous donne donc la situation exacte au 31.12.2011 pour les conseillers qui sont encore en fonction – nous n'avons pas la situation des anciens parce qu'il appartient à chaque conseiller de donner ces informations.

Vous verrez que M^{me} la Directrice de l'instruction publique, qui n'avait rien en 2010, s'est beaucoup améliorée puisque de rien elle est passée à 250 francs pour l'année 2011, mais elle n'a pas d'indemnité fixe ou elle renonce à les percevoir.

En ce qui concerne le Directeur de l'économie: les indemnités fixes qu'il a restituées à l'Etat se montent à 46 000 francs et les jetons qui lui sont acquis à 4925 francs.

En ce qui concerne le Directeur de la sécurité et de la justice, les différents mandants au sein de l'ECAB, l'OCN, la Commission fédérale des maisons de jeu, le Conseil de la magistrature, l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie et les Buissonnets génèrent des indemnités fixes restituées à l'Etat pour un montant de 8200 francs et des jetons acquis à l'intéressé pour un montant de 33 293 francs.

Celui qui vous cause a participé en 2011 aux conseils d'administration des TPE, de la SAIDDEF SA, de la Rose de la Broye, du Vitrocentre à Romont. Les indemnités fixes restituées à l'Etat sont de 32 500 francs et j'ai touché 12 675 francs de jetons.

Pour M^{me} la Directrice de la santé, qui est à l'ECAS, au RFSM, au HFR, à la Conférence des directeurs des affaires scolaires (CDAS) et à celle des directeurs de la santé (CDS), à Promotion de la santé suisse, les indemnités fixes restituées à l'Etat sont de 46 000 francs et elle a touché en jetons de présence 12 850 francs.

J'espère que c'est clair. Les deux nouveaux conseillers n'ont encore rien au 31.12.2011. Chaque année ces montants seront à disposition de la presse. Vous l'avez demandé, on le donne! D'ailleurs on en a causé au sein du gouvernement.

Pour le reste, je vous encourage à voter le postulat tel qu'il vous a été présenté.

- > Au vote, la prise en considération de ce postulat est acceptée par 78 voix contre 25. Il n'y a pas d'abstention.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Andrey (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bertschi (GL, UDC/SVP), Boschung (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bosson (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard C. (SC, PLR/FDP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Castella D. (GR, PLR/FDP), Castella R. (GR, PLR/FDP), Collaud (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Collomb (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), de Weck (FV, PLR/FDP), Doutaz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel J. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Frossard (GR, UDC/SVP), Gamba (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Gander (FV, UDC/SVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Grandgirard (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jendly (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Johnner-Etter (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly G. (GR, UDC/SVP), Kolly N. (SC, UDC/SVP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lambelet (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lauper (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Losey (BR, UDC/SVP), Menoud (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot (VE, UDC/SVP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Peiry (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Rauber (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Rey (FV, ACG/MLB), Riedo (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Savary-Moser (BR, PLR/FDP), Schafer (SE, ACG/MLB), Schläfli (SC, UDC/SVP), Schmid (LA, ACG/MLB), Schneuwly (SE, ACG/MLB), Schnyder (SC, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Schopfer (LA, PLR/FDP), Schorderet E. (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Stempfel-Horner (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Sutter (SC, ACG/MLB), Thalman-Bolz (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Vial (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), von Dach (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Von-

lanthen (SE, PLR/FDP), Wüthrich (BR, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zosso (SE, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 78.*

Ont voté non:

Berset (SC, PS/SP), Bonny (SC, PS/SP), Brunner (SE, PS/SP), Burgenner Woeffray (FV, PS/SP), Clément (FV, PS/SP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Emonet (VE, PS/SP), Ganioz (FV, PS/SP), Garghentini Python (FV, PS/SP), Gasser (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Grivet (VE, PS/SP), Hänni-Fischer (LA, PS/SP), Jelk (FV, PS/SP), Krattinger-Jutzet (SE, PS/SP), Lehner-Gigon (GL, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Piller B. (SC, PS/SP), Pythoud-Gaillard (GR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rodriguez (BR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Thomet (SC, PS/SP), Wassmer (SC, PS/SP). *Total: 25.*

—

Salutations

La Présidente. Je salue à la tribune deux délégations: d'une part, un groupe de dames venues en visite dans le cadre des activités d'Espace Femmes ainsi qu'une délégation du personnel soignant de l'HFR. Soyez les bienvenu-e-s dans notre enceinte! (*Applaudissements!*)

—

Elections judiciaires

Un-e juge cantonal-e

La Présidente. Le préavis du Conseil de la magistrature propose avec ordre de priorité les candidatures suivantes.

1. M. Michel Favre
2. M. François-Xavier Audergon
3. M. Ludovic Farine.

Le préavis de la Commission de justice propose quant à lui la candidature de M. Michel Favre.

Schnyder Erika (PS/SP, SC). Permettez-moi d'intervenir au nom du groupe socialiste pour vous dire que notre groupe a pris connaissance du préavis du Conseil de la magistrature et a pu constater à cet effet, avec grand étonnement, que cette instance a considéré la candidature de M. François-Xavier Audergon en deuxième ordre de priorité aux motifs que: «... il a quelques réserves quant à la collégialité et au caractère de ce candidat».

Outre le libellé bien sibyllin de ce préavis, lequel par surcroît, frise une attitude attentatoire à l'honneur, le groupe socialiste s'interroge sur les sous-entendus de la position du Conseil de la magistrature. En effet, soit le Conseil de la magistrature considère qu'il y a des raisons objectives

d'émettre des reproches à l'égard d'un juge, auquel cas il devrait se fonder sur des éléments objectifs dûment étayés et motiver ses dires, soit le même Conseil de la magistrature se fonde sur des rumeurs propres à jeter l'opprobre sur un candidat irréprochable et, dans ce cas-là, il se discrédite lui-même! Toujours est-il que la prise de position du Conseil de la magistrature en l'état est totalement inacceptable de la part d'une haute autorité qui se doit d'être non seulement exemplaire, mais aussi moralement inattaquable. Cette autorité, je vous le rappelle, est composée d'éminentes personnalités du monde judiciaire et politique qui, en agissant de la sorte, viole les règles les plus élémentaires d'un état de droit telles que le droit d'être entendu ou l'interdiction d'arbitraire. La Constituante – à laquelle j'ai eu l'honneur de participer – a institué un Conseil de la magistrature destiné à surveiller les tribunaux. Or, en s'abaissant à des commentaires de cette nature, le Conseil de la magistrature s'écarte de sa noble mission et perd de ce fait toute légitimité dans son rôle d'autorité de surveillance de l'instance judiciaire de notre canton.

Pour ces raisons, le groupe socialiste regrette vivement cette attaque du Conseil de la magistrature à l'encontre d'un candidat qui, objectivement – je le répète – remplit toutes les conditions pour accéder à cette fonction.

Le groupe vous propose donc de soutenir la candidature de M. François-Xavier Audergon.

Duc Louis (ACG/MLB, BR). Je n'ai aucun lien de parenté ni copinage avec quelconque candidat à cette fonction, mais je m'étonne quand même des préavis qui sont donnés par le Conseil de la magistrature. Comme doyen de cette assemblée, il y a 25 ans que j'assiste aux mêmes scénarios. Ce sont des préavis qui favorisent la politique. C'est un mélange de politique et de préavis. Finalement, c'est quelque chose qui ne me plaît pas et qui doit ne pas plaire à une majorité des députés. Moi, j'aurais une proposition à vous faire. Ces gens-là qui ont été présentés sont tous des gens intègres, capables, bilingues pour une grande partie. Donnez-moi le chapeau de M^{me} Erika Schnyder, vous mettez tous ces candidats dedans et une main innocente ira sortir le bon!

Gobet Nadine (PLR/FDP, GR). Etant directement interpellée comme membre du Conseil de la magistrature, je réponds volontiers aux attaques de ma collègue Schnyder.

Il semble nécessaire de rappeler que l'une des prérogatives du Conseil de la magistrature, selon l'article 128 de la Constitution fribourgeoise, est: «Le Conseil de la magistrature préavisé à l'intention du Grand Conseil les candidatures aux postes du pouvoir judiciaire et du Ministère public en se

fondant sur la formation, l'expérience professionnelle et les qualités personnelles des candidates et candidats».

Comment se passent concrètement les élections pour les postes professionnels? Après la mise au concours, les dossiers de candidatures sont consultés par les membres de la commission des élections qui décide qui ils souhaitent entendre. Une audition a ensuite lieu en présence de trois membres du Conseil de la magistrature. La commission des élections débat après les auditions et fait une proposition en vue de la séance plénière du Conseil de la magistrature. Le Conseil de la magistrature débat à son tour sur la proposition de la commission des élections et décide du préavis qui sera transmis à la Commission de justice; voilà pour les précisions sur la procédure!

Quant aux critiques sur le texte concernant M. Audergon, je répondrai à M^{me} Schnyder que le Conseil de la magistrature a simplement fait son travail. Les qualités personnelles doivent être prises en compte par le Conseil de la magistrature selon la Constitution. La commission des élections a auditionné le candidat Audergon pendant plus de vingt minutes et a posé des questions. Comme cela se passe couramment lorsque l'on engage quelqu'un dans le secteur privé, on se renseigne sur les qualités personnelles des candidats, qui ne ressortent pas forcément des auditions, auprès, par exemple, d'employeurs précédents. Nous sommes tous conscients que le candidat essaye de se vendre au mieux à un entretien d'embauche et il ne va pas répondre que cela lui pose problème d'être collégial, par exemple. Plusieurs sources, émanant de milieux divers, mais toutes concordantes, nous ont amenés à émettre quelques réserves dans notre préavis. Vous n'allez quand même pas reprocher au Conseil de la magistrature de se renseigner sur les qualités personnelles, qui ne ressortent pas forcément d'un entretien, pour une fonction judiciaire aussi importante que juge cantonal.

Mesdames et Messieurs, faut-il le rappeler, vous élisez un juge cantonal à vie. Cela justifie tout de même un minimum de précautions dans l'intérêt du bon fonctionnement de nos institutions.

Un ordre de priorité dans les préavis du Conseil de la magistrature est d'ailleurs souhaité par la Commission de justice, dont fait partie M^{me} Schnyder. Mais c'est vrai, cela reste un exercice délicat. Pour distinguer les candidats et expliquer que tel et tel est en priorité 1, 2 ou 3, il faut bien expliquer aux députés sur quelles données le Conseil de la magistrature s'est basé pour établir un ordre et cela seulement en quelques termes. Voulez-vous un ordre de priorité sans remarques et contraindre la présidente de la Commission de justice à

téléphoner au président du Conseil de la magistrature pour connaître les raisons de cet ordre? Cela sera encore plus arbitraire et on risque de se retrouver avec un ordre de priorité sans justificatif, qui ne sert pas à grand-chose. Souhaitez-vous que nous passions sous silence certaines informations au risque de nous faire reprocher de ne vous avoir pas tout dit à vous les députés?

Pour terminer, je comprends que M^{me} Schnyder fasse cette intervention puisque le candidat est du même parti qu'elle. Je rappellerai toutefois que le Grand Conseil n'a pas hésité l'année dernière, à un mois d'intervalle, à élire deux juges cantonaux socialistes en suivant justement l'ordre de priorité du Conseil de la magistrature!

Rey Benoît (AGC/MLB, FV). Je ne vais pas entrer en matière sur la question de savoir s'il y a lieu ou non de soutenir un candidat socialiste plutôt qu'un candidat PDC ou autres. Je répondrai juste à ma préopinante sur le rôle du Conseil de la magistrature, qui m'étonne quand même quelque peu.

Etant dans un poste où j'engage à de très nombreuses reprises des personnes qui ont des responsabilités en tant que directeurs cantonaux d'une institution importante, il ne m'est jamais arrivé lors de ces entretiens d'embauche d'avoir des questions sur le comportement d'un employé et de ne pas les lui poser durant cet entretien! Et c'est bien là que réside la problématique de l'agissement du Conseil de la magistrature! Non pas le fait qu'il fasse un préavis! Non pas le fait que, s'il a des informations nécessaires à une bonne prise de décision du Grand Conseil, il en fasse part! C'est son rôle et je lui reconnais pleinement ce rôle. Par contre, je crois qu'il est du devoir de tout employeur et de tout évaluateur d'une candidature d'avoir cette transparence vis-à-vis de la personne qui lui fait face.

Projet de loi N° 6 modifiant la législation sur les allocations familiales¹

Rapporteure: **Anne Meyer Loetscher** (PDC/CVP, BR).

Commissaire: **Anne-Claude Demierre, Directrice de la santé et des affaires sociales.**

Entrée en matière

La Rapporteure. Dans un premier temps, je déclare mes liens d'intérêts: j'ai une activité lucrative indépendante. En préambule, je souhaite rectifier un oubli: le préavis de la commission ne mentionne pas M. Ith. Il a siégé avec nous, ce qui amène à onze le nombre de personnes présentes.

Cette modification de la loi cantonale sur les allocations familiales répond à la modification de la loi fédérale, qui étend le champ d'application à tous les indépendants qui, jusqu'à maintenant, n'étaient pas au bénéfice d'allocations familiales. Le canton doit donc adapter sa législation afin d'être prêt avant l'entrée en vigueur de la loi fédérale, le 1^{er} janvier 2013. Dès lors, le projet de modification de la loi que nous discutons aujourd'hui vise uniquement l'application des modifications de la loi fédérale, ce qui en soi laisse peu de marge de manœuvre. Néanmoins, la commission a émis quelques impressions liées aux changements de la loi fédérale. L'ensemble de ses membres est satisfait que le principe «un enfant, une allocation» entre en vigueur, bien que certains aient relevé que cette mesure n'est pas nécessairement souhaitée par toutes les personnes concernées, à savoir les personnes ayant une activité lucrative indépendante, puisqu'elles payeront elles-mêmes la totalité de leurs cotisations, contrairement aux autres bénéficiaires.

Cette question n'étant pas du ressort de la commission, nous nous sommes focalisés sur la tâche qui nous incombait, à savoir la modification de la loi cantonale telle que présentée. L'essentiel des modifications est d'ordre rédactionnel. Les termes «personne salariée» sont remplacés par «personne exerçant une activité lucrative indépendante». Le sujet le plus discuté fut le bien-fondé d'un taux de contribution unique au sein d'une même caisse. Les réponses de M^{me} la Commissaire du gouvernement, Anne-Claude Demierre, et de M. Herren, directeur de l'ECAS, ont convaincu à l'unanimité les membres de la commission de ce choix et ceci pour des raisons de simplification et d'égalité de traitement. Il existe en effet 53 caisses différentes dans le canton, qui disposeraient toutes de taux différenciés, qui pourraient être l'objet

¹ Message pp. 1267ss

de fluctuations selon le nombre d'enfants; cela constituerait alors un risque. Les avantages d'un taux unique au sein de la même caisse l'emporte clairement sur les inconvénients.

La loi cantonale actuelle date de 1990 et certaines formulations, qui laissent parfois à désirer, seront corrigées lors d'une révision totale de celle-ci. Ceci n'a pas de conséquences au niveau de l'application. Il n'y a pas non plus de conséquences financières, tant pour le canton que pour les communes.

Je me permets de rajouter une information, qui n'est certes pas liée à la modification de la loi cantonale, mais qui me semble suffisamment intéressante pour être relevée. Selon l'article 7 de la loi fédérale modifiée, le droit aux allocations familiales est en priorité accordé à la personne exerçant une activité salariée même si le revenu soumis à l'AVS est plus bas que celui du conjoint qui aurait alors une activité indépendante.

Au vu de ces considérations, la commission vous propose d'entrer en matière sans opposition, ni abstention.

La Commissaire. En préambule, j'aimerais relever le rôle extrêmement important des allocations familiales dans le cadre de la politique familiale dans notre canton. Effectivement, le projet de loi qui vous est soumis pose le principe de «un enfant, une allocation». Aujourd'hui, la loi cantonale du 26 septembre 1990 sur les allocations familiales prévoit des prestations en faveur des personnes salariées et des personnes sans activité lucrative qui ont un revenu en dessous de 41 760 francs par an. Deux raisons nous amènent effectivement à vous proposer la modification de cette loi cantonale en étendant ce droit aux personnes exerçant une activité lucrative indépendante, ce qui permet ainsi de réaliser le dernier maillon manquant.

Premièrement, notre Constitution fribourgeoise stipule en ses articles 59 et 60 que l'Etat met en place un système de prestations en faveur de chaque enfant. Deuxièmement, comme vient de le dire M^{me} la Rapporteuse, les Chambres fédérales ont adopté, le 18 mars 2011, une révision de la loi fédérale sur les allocations familiales, qui étend justement le champ d'application de la loi à tous les indépendants. A noter que les indépendants en agriculture en bénéficient déjà depuis les années 1950.

Les principaux éléments applicables aux indépendants sont les suivants. Tous les indépendants – en dehors de l'agriculture – sont soumis à la loi sur les allocations familiales et doivent s'affilier à une caisse de compensation pour allocations familiales. Les prestations sont financées par les coti-

sations que les indépendants versent en fonction de leur revenu soumis à l'AVS. Le revenu soumis à cotisations est plafonné au montant maximal correspondant au gain assuré par l'assurance-accidents obligatoire, soit 126 000 francs par année. Ce plafonnement est obligatoire pour tous les cantons. Il n'y a donc aucune marge de manœuvre pour le modifier. Les cantons, par contre, peuvent décider si au sein d'une même caisse d'allocations familiales le même taux de cotisation est appliqué au revenu soumis à l'AVS des salariés et à celui des indépendants. Les indépendants ont droit aux mêmes montants d'allocations familiales que les salariés et leur droit n'est lié à aucune limite de revenu.

Nous avons mis notre avant-projet en consultation du 13 octobre 2011 au 16 janvier 2012; il a été bien accueilli. Certains intervenants ont demandé cependant des explications complémentaires quant à l'opportunité de fixer un taux unique de cotisation au sein d'une même caisse. A ce sujet, j'aimerais relever que ce système de taux unique par caisse a également été retenu – ou le sera – par la majorité des cantons. Il permet de garantir une égalité de traitement entre employeurs et personnes exerçant une activité à titre indépendant. Ce taux unique simplifie également le traitement administratif des caisses et des affiliés. Il a d'ailleurs expressément été demandé par la Fédération des caisses fribourgeoises de compensation pour allocations familiales. Si chacune des 53 caisses dans notre canton devait fixer un taux pour les salariés et un taux pour les indépendants, cela pourrait faire l'objet, effectivement, d'importantes fluctuations en fonction du nombre d'enfants. Chaque caisse devrait alors créer un fonds pour assurer le financement des allocations des ayants-droit indépendants. Le financement des prestations ainsi que la couverture des frais de gestion sont assurés exclusivement par les contributions versées aux caisses d'allocations familiales. Ils n'entraînent dès lors des frais ni pour le canton ni pour les communes.

Pour terminer, j'aimerais relever que l'Etablissement cantonal d'assurances sociales est actuellement responsable du contrôle de l'affiliation des employeurs et le sera également pour les indépendants. Dès le 1^{er} janvier 2013, le fichier central de l'ECAS contrôlera l'affiliation des indépendants par le biais de la procédure pour AVS. L'information va se faire par le biais des caisses de compensation AVS qui vont envoyer une lettre aux quelque 12 000 indépendants dans le canton en les informant de leur obligation d'affiliation à une caisse d'allocations familiales et de la procédure pour s'affilier à cette caisse. C'est sur cette base que l'ECAS pourra créer un fichier central et procéder aux contrôles habituels. L'entrée en vigueur de cette loi sera coordonnée avec celle de la légis-

lation fédérale. Selon les informations actuellement en notre possession, cela devrait être au 1^{er} janvier 2013.

C'est avec ces remarques que je vous invite à entrer en matière sur ce projet de loi.

La Présidente. Nous avons quelques visiteurs aujourd'hui qui sont certainement très intéressés à la teneur de nos débats. Mais si vous étiez à la place qui est la mienne vous percevriez un très haut niveau de bruit. Si on veut qu'ils puissent suivre les débats, je vous serais reconnaissante d'avoir un tout petit peu d'attention. Je vous remercie!

Siggen Jean-Pierre (*PDC/CVP, FV*). Je déclare mes liens d'intérêts: je suis membre du comité de la Caisse des allocations familiales de l'Union patronale, la CIFA, secrétaire de la Caisse des allocations familiales des pharmaciens et membre du comité de l'ECAS, l'Etablissement cantonal des assurances sociales, qui chapeaute notamment la Caisse cantonale des allocations familiales.

Le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique approuve le projet de modification de la législation sur les allocations familiales. Notre canton a reçu un double mandat à savoir, d'une part, celui de notre propre Constitution cantonale qui, à son article 60, fixe le principe «un enfant, une allocation» et, d'autre part, celui de la dernière révision de la loi fédérale sur les allocations familiales qui a étendu le champ d'application de la loi à tous les indépendants. Le projet de loi qui nous est soumis répond à un souci de simplicité, de systématique, ce que nous saluons. Nous relevons évidemment, en particulier, le choix d'un taux unique par caisse entre salariés et indépendants. Cela évite, d'une part, la création d'un fonds pour les indépendants afin de compenser les fluctuations des prestations et, d'autre part, bien entendu des surcoûts administratifs.

Cette loi ne comble pas en soi une lacune car les indépendants ne cotisant rien ne recevaient évidemment rien. En revanche, elle introduit une solidarité de financement entre les indépendants. A ce titre, elle répond certainement à un besoin. Nous relevons toutefois que, contrairement aux salariés et aux agriculteurs, les indépendants financeront eux-mêmes leurs allocations familiales.

Le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique recommande donc, à l'instar de la commission, l'acceptation de cette modification de loi.

Schorderet Gilles (*UDC/SVP, SC*). C'est un peu à reculons que le groupe de l'Union démocratique du centre acceptera

l'entrée en matière sur ce projet de loi. En effet, pour nous, imposer aux indépendants un système de contributions et d'allocations dont ils ne veulent pas et dont ils n'ont jamais fait la demande nous semble un peu excessif. Personnellement, je dois l'avouer, la première chose que j'ai voulu faire en arrivant au Grand Conseil est de faire en sorte que les indépendants puissent toucher les allocations familiales. J'ai commencé à travailler sur ce sujet et me suis bien vite rendu compte que c'était les indépendants qui ne voulaient pas cotiser durant toute leur carrière professionnelle pour ne toucher que durant un petit laps de temps et je ne suis pas convaincu que cela réponde vraiment à un besoin des indépendants, qui sont des entrepreneurs, qui ont une certaine responsabilité individuelle.

Malheureusement pour eux, la nouvelle Constitution cantonale et la loi fédérale sont passées par-là et nous, UDC, en grands démocrates, nous acceptons la décision du peuple. Mais nous serons attentifs à l'influence sur la trésorerie de nos petites PME. Et le montant versé par les PME sera-t-il en adéquation avec le montant touché par les entrepreneurs?

Le groupe de l'Union démocratique du centre accepte l'entrée en matière.

Garghentini Python Giovanna (*PS/SP, FV*). Le groupe socialiste a pris connaissance des modifications de la loi sur les allocations familiales. Ces modifications, comme cela a déjà été souligné, réalisent les articles 59 et 60 de notre propre Constitution ainsi que la loi fédérale qui demande à l'Etat de mettre en place un système de prestations pour chaque enfant; c'est le principe «un enfant, une allocation». En effet, jusqu'à l'entrée en vigueur de cette loi, les parents exerçant une activité lucrative indépendante ne reçoivent pas d'allocations familiales pour leurs enfants. Le groupe socialiste ne peut qu'applaudir l'entrée en vigueur de cette loi. Les enfants ne doivent pas être une cause de paupérisation des familles et chaque enfant a droit à une allocation.

Le groupe socialiste se prononcera toujours en faveur des mesures pour les familles et, dans ce sens, acceptera les modifications de cette loi et vous invite à en faire de même.

Gobet Nadine (*PLR/FDP, GR*). En préambule, je déclare mes liens d'intérêts: je suis directrice adjointe de la Fédération patronale et économique qui chapeaute la Caisse de compensation CIGA, qui gère plusieurs caisses d'allocations familiales.

Le groupe libéral-radical a examiné avec intérêt le projet de modification de la loi sur les allocations familiales. C'est à

l'unanimité qu'il accepte l'entrée en matière, tout en relevant que la marge de manœuvre est quasi nulle car, d'une part, c'est le législateur fédéral qui a décidé d'élargir le cercle des bénéficiaires d'allocations familiales aux indépendants et a défini que les contributions sont à percevoir sur le revenu AVS, lequel est plafonné au montant maximum retenu dans l'assurance-accidents obligatoire; d'autre part, ces modifications répondent au principe retenu par les constituants fribourgeois, soit «un enfant, une allocation». Nous prenons acte de ces modifications sans enthousiasme. Cela peut vous paraître surprenant mais, selon un sondage réalisé il y a un certain nombre d'années, les indépendants, comme cela a déjà été dit, n'étaient pas forcément favorables à ce régime d'allocations familiales qu'ils doivent financer eux-mêmes par une contribution prélevée tout au long de leur activité indépendante.

Pour rappel, la contribution pour les allocations versées aux salariés est payée uniquement et intégralement par les employeurs. Relevons au passage que le canton de Fribourg se trouve dans le peloton de tête quant aux allocations payées par les employeurs en comparaison intercantonale. Il ne restait dès lors à la commission qu'à définir le taux de contribution. La question était: faut-il qu'il soit identique entre salariés et indépendants au sein d'une même caisse ou non? La proposition du taux unique correspond à la pratique de la majorité des cantons. Il s'agit aussi de mettre les employeurs et salariés au même niveau et c'est surtout une manière de simplifier le travail des 53 caisses d'allocations familiales qui officient dans notre canton. Sachez encore que cette mesure de simplification administrative est souhaitée par la Fédération fribourgeoise des caisses qui devront mettre en œuvre cette modification législative. Si chacune des 53 caisses doit avoir deux taux différents, cela implique des adaptations informatiques et des coûts y relatifs. Chaque caisse devrait constituer un fonds pour assurer le financement des allocations pour faire face aux fluctuations. Nous soutenons les mesures tendant à moins de bureaucratie et sommes dès lors favorables au taux identique au sein d'une même caisse. Reste à souhaiter que les formalités prévues pour contacter et affilier tous les indépendants à ce nouveau régime d'allocations familiales porteront leurs fruits dans les plus brefs délais, les modifications devant entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2013.

C'est avec ces quelques considérations que le groupe libéral-radical entre en matière et soutient le projet tel qu'il vous est soumis.

Duc Louis (ACG/MLB, BR). Tout a été bien dit. Le groupe Alliance centre gauche, à l'unanimité, votera ce projet.

La Rapporteuse. Je remercie tous les groupes pour leurs considérations. Je remarque qu'elles ont toutes trait plus à la modification de la loi fédérale et non à l'objet que nous traitons aujourd'hui. Dans ce cas, je n'ai pas d'autres commentaires.

La Commissaire. Je remercie également tous les porte-parole des groupes qui entrent en matière, avec enthousiasme ou à reculons, mais qui entrent en matière. Effectivement, les remarques sont plutôt de l'ordre des décisions au niveau fédéral.

J'aimerais juste apporter deux précisions sur le concours de droit, c'est-à-dire quelle est la personne qui reçoit en premier les allocations familiales. Ce concours de droit dépend aussi de la loi fédérale, à son article 7, où les conditions sont très précises. Effectivement, à situations égales, une personne salariée sera prioritaire sur une personne avec une activité indépendante. Actuellement la loi fédérale fixe déjà l'ordre de priorité suivant: la personne qui exerce l'activité lucrative, la personne qui détient l'autorité parentale, la personne chez qui l'enfant vit la plupart du temps ou encore la personne à laquelle est applicable le régime d'allocations familiales du canton de domicile de l'enfant. Il y a donc plusieurs conditions qui sont très claires. C'est le droit fédéral qui le décide. Par ailleurs, nous avons vraiment essayé avec cette loi de faire une loi qui soit le plus simplement applicable administrativement. Nous n'avons pas souhaité encore charger les indépendants de démarches lourdes ou plus de bureaucratie. Donc, c'est ce qui a prévalu aussi dans tout ce projet de loi.

C'est avec ces remarques que je vous invite à entrer en matière sur ce projet.

- > L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Première lecture

Art. 1

Art. 1 et 2 al. 2

La Rapporteuse. Je n'ai pas de commentaires. Il s'agit d'une adaptation rédactionnelle, comme je l'ai expliqué dans l'entrée en matière.

- > Adoptés.

Art. 3 let. c

La Rapporteuse. La lettre c est abrogée. Son libellé incluait comme personne non soumise à la loi l'employeur du propre conjoint, cela afin d'exclure du droit aux allocations la personne salariée engagée par son conjoint exerçant une activité lucrative indépendante.

> Adopté.

Art. 6 let. a, b et c (nouvelle)

La Rapporteuse. La lettre b est une adaptation formelle. A la lettre c, les personnes bénéficiant des subsides de l'assistance publique fédérale sont les personnes en procédure d'asile.

La Commissaire. la lettre a ne concerne que le texte allemand. Rien à ajouter.

> Adopté.

Art. 21

La Rapporteuse. Le complément de l'alinéa 2 précise, pour les indépendants, les éléments relatifs à la naissance et à l'extinction du droit aux allocations.

L'alinéa 3 renvoie à la législation fédérale dans les cas où la personne exerce à la fois une activité salariée et à la fois une activité indépendante.

> Adopté.

Art. 22 al. 3 (nouveau)

La Rapporteuse. La modification de la loi fédérale comble une lacune pour les personnes qui gagnaient moins d'une demi-rente AVS, soit 580 francs par mois et qui n'avaient légalement pas droit aux allocations. La loi fribourgeoise est adaptée en conséquence. Fribourg incluait toutefois déjà cette catégorie de personnes dans le cercle des ayants-droit. Jusqu'à maintenant, la règle figurait dans le règlement d'exécution. Désormais, elle figure dans la loi.

> Adopté.

Art. 23 titre médian et al. 2 et 3 (nouveaux)

La Rapporteuse. Cette disposition règle le financement des allocations en faveur des indépendants. Ceux-ci versent des contributions fixées en pourcent de leur revenu soumis à

l'AVS. La loi fixe également le revenu maximal pris en considération; il est actuellement de 126 000 francs.

Alinéa 3: la règle du taux unique par caisse pour laquelle le Conseil d'Etat a opté est inscrite ici. Les avantages de cette solution ont été cités lors de la présentation du projet.

> Adopté.

Art. 26

> Adopté.

Art. 29 let. b

La Rapporteuse. Cette disposition est adaptée à l'élargissement du cercle des ayants-droit.

> Adopté.

Art. 34 let. c et art. 35 al. 1

La Rapporteuse. Il s'agit d'adaptations formelles.

> Adoptés.

Art. 2 et 3

La Rapporteuse. La loi sur les structures d'accueil extra-familial et la loi sur la formation professionnelle se réfèrent, pour la perception des contributions patronales, à la loi sur les allocations familiales. Ces deux lois doivent être adaptées.

> Adoptés.

Art. 4, titre et considérants

La Commissaire. Comme je l'ai dit lors de l'entrée en matière, on va coordonner l'entrée en vigueur de cette loi avec celle fixée pour la loi fédérale. Cela devrait être en principe le 1^{er} janvier 2013 selon les informations actuellement en notre possession.

> Adoptés.

> La première lecture est ainsi terminée. Comme il n'y a pas d'opposition, il est passé directement à la deuxième lecture.

Deuxième lecture

Art. 1 à 4, titre et considérants

- > Confirmation de la première lecture.
- > La deuxième lecture est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

- > Au vote final, ce projet de loi est adopté dans son ensemble, sans modification, par 90 voix sans opposition. Il y a 2 abstentions.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Affolter (LA, PS/SP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Berset (SC, PS/SP), Bertschi (GL, UDC/SVP), Bonny (SC, PS/SP), Boschung (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bosson (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard C. (SC, PLR/FDP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Brunner (SE, PS/SP), Burgener Woeffray (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Castella D. (GR, PLR/FDP), Castella R. (GR, PLR/FDP), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Corminboeuf (BR, PS/SP), Dutzaz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet (VE, PS/SP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganiot (FV, PS/SP), Garghentini Python (FV, PS/SP), Gasser (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Gobet (GR, PLR/FDP), Grandgirard (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet (VE, PS/SP), Hänni-Fischer (LA, PS/SP), Hayoz (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Jordan (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly G. (GR, UDC/SVP), Kolly N. (SC, UDC/SVP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Krattinger-Jutzet (SE, PS/SP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lambelet (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lauper (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Losey (BR, UDC/SVP), Menoud (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot (VE, UDC/SVP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Peiry (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller B. (SC, PS/SP), Pythoud-Gaillard (GR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (,), Rauber (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Riedo (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Rodriguez (BR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Schafer (SE, ACG/MLB), Schläfli (SC, UDC/SVP), Schmid (LA, ACG/MLB), Schneuwly (SE, ACG/MLB), Schnyder (SC, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Schopfer (LA, PLR/FDP), Schuwey (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Stempfeler-Horner (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Thalmann-Bolz (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Vial (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), von Dach (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Wassmer (SC, PS/SP), Wüthrich (BR, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zosso (SE, UDC/SVP). *Total: 90.*

Se sont abstenus:

Gamba (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP).
Total: 2.

Postulat urgent P2007.12 Jean-Pierre Siggen/ Yvonne Stempfeler (orientations stratégiques à moyen et long termes du HFR et mesures dans le cadre du budget 2012)¹

Prise en considération

La Présidente. Je vous rappelle que le Conseil d'Etat propose la prise en considération de ce postulat. En outre, il demande au Grand Conseil de confirmer ou d'infirmer le caractère urgent de ce postulat. Je vous informe que nous procéderons à deux votes successifs: le premier sur la prise en considération du postulat et le second sur la confirmation ou non de l'urgence. Je vous rappelle que, pour être acceptée, la décision sur l'urgence doit être prise à la majorité qualifiée du Grand Conseil. La discussion sur la prise en considération de ce postulat est ouverte.

Siggen Jean-Pierre (PDC/CVP, FV). Le postulat urgent du groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique demandait au Conseil d'Etat de déposer à court terme un point de la situation et une esquisse des orientations stratégiques de sa planification hospitalière. La réponse du Gouvernement répond à cette demande d'informations; c'est évidemment plus qu'une feuille de route. Elle démontre la nécessité d'une concertation, plus étroite nous semble-t-il, entre le Conseil d'Etat et le conseil d'administration du HFR, même si les compétences sont réparties selon la loi. Nous comptons bien entendu sur cette dynamique pour être régulièrement informés. La réponse à notre postulat démontre, si besoin était, l'urgence d'une intervention du Gouvernement en la matière. Le nouveau système de financement des hôpitaux ne nous laisse pas le loisir d'attendre. Notre canton se doit de réagir. Sous cet angle, nous reconnaissons aussi que le conseil d'administration du HFR a pris le dossier en main et s'est attelé à la tâche avec détermination. Toutefois, si la position du Gouvernement répond sur le fond au postulat, elle soulève également de nouvelles questions visiblement importantes et urgentes. En effet, la population fribourgeoise est aussi en droit de connaître les solutions envisagées par le canton, notamment pour faire face à la crise de liquidités qui menace le HFR. La manière dont le canton prendra en charge en suffisance le financement du HFR et l'état des négociations avec les assureurs, en panne visiblement, sont une source importante d'inquiétude.

¹ Déposé et développé le 1^{er} mai 2012, BGC pp. 1081ss; réponse du Conseil d'Etat le 30 mai 2012, BGC pp. 1364ss.

Sur le fond, les orientations stratégiques à moyen et à long termes devront être confirmées ou modifiées après le dépôt d'une analyse plus détaillée. A cet égard, nous attendons aussi du Conseil d'Etat une définition de ce qu'il entend, lui, par moyen et long termes. Les réactions des districts ont été très rapides suite à la conférence de presse du gouvernement. Nous imaginons assez mal une réponse tardive ou laissant la population dans l'incertitude. A cet égard, nous confirmons pour notre part l'urgence et attendons du Conseil d'Etat un rapport final sur le postulat avant la fin du premier trimestre 2013.

Evidemment, le débat sur le fond a déjà commencé et dépasse le souci d'informations complètes qui nous avait poussés à déposer ce postulat urgent. S'il convient d'avoir en main tous les éléments de réflexion, il faut cependant reconnaître que le conseil d'administration s'est déjà décidé pour une variante très claire. Elle a le mérite de lancer le débat.

En résumé, nous vous invitons à accepter cette réponse partielle au postulat et à confirmer l'urgence de celui-ci pour un rapport définitif avant la fin du premier trimestre 2013, mais surtout à être informés avant que les décisions ne soient prises et bien entendu avant leur mise en œuvre.

Ackermann André (PDC/CVP, SC). Je déclare tout d'abord mes liens d'intérêts: je suis membre de la direction d'une société qui développe des logiciels dans le domaine médical. Je parle au nom du groupe démocrate-chrétien-bourgeois-démocratique qui a pris connaissance avec intérêt du rapport transmis par le Conseil d'Etat, en réponse au postulat urgent déposé par les députés Jean-Pierre Siggen et Yvonne Stempfeli. Nous remercions le Conseil d'Etat pour la transmission rapide de ce premier rapport, qui donne une image assez exhaustive des problèmes que notre canton sera amené à résoudre durant les prochaines années. Nous avons aussi pris connaissance de tous les travaux préparatoires qui ont été entrepris par le Conseil d'Etat et le conseil d'administration, suite au changement de la législation fédérale, de la LAMal.

Nous sommes toutefois de l'avis que certains des problèmes qui sont venus ces derniers mois à la surface auraient pu et dû être mieux anticipés. Nous nous posons en particulier la question de savoir pourquoi la Commission de planification sanitaire cantonale n'a été réunie qu'à deux reprises en 2011, une fois en février et une fois en septembre, cela d'autant plus que la motion Michel Buchmann/Christiane Feldmann, demandant l'implication plus forte du Grand Conseil dans la planification sanitaire du canton, avait été acceptée. Nous déplorons le manque de communication de la Direction de la

santé et des affaires sociales et aujourd'hui, nous nous voyons contraints d'agir dans la précipitation. Le nouveau conseil d'administration du HFR s'est vu en quelque sorte refilet la «patate chaude». Il faut saluer l'initiative de nos deux collègues d'avoir déposé ce postulat urgent, qui a enfin permis de révéler tous les problèmes que nous avons à résoudre. Dans ce rapport, le Conseil d'Etat explique bien les compétences accrues qui ont été attribuées au conseil d'administration par la nouvelle loi sur le financement des hôpitaux. Il précise en outre que le conseil d'administration, citation: «répartit entre les sites du HFR les missions qui lui sont confiées pour l'ensemble des établissements. En revanche, le Conseil d'Etat reste compétent pour arrêter la localisation des sites».

Nous sommes de l'avis que ce partage des compétences paraît bien théorique et quasi impossible à appliquer. En effet, le rapport précise bien que le nombre de sites a une influence sur les coûts et il deviendra impossible pour le conseil d'administration de maîtriser les coûts si le nombre de sites est trop élevé. Est encore réservé le problème absolument prioritaire à nos yeux de respecter les exigences de la qualité des soins et de la sécurité des patients, puisque l'on sait que la répartition d'activités médicales identiques sur plusieurs sites a une influence négative sur ces éléments. L'article 4 de la nouvelle loi sur le financement des hôpitaux réserve à l'Etat la possibilité de financer des prestations d'intérêt général. Dès lors, nous pensons que dans le prochain rapport, le Conseil d'Etat devrait se déterminer à ce sujet. A-t-il en particulier l'intention de financer de telles prestations pour maintenir par exemple les capacités hospitalières pour des raisons de politique régionale? Si oui, nous partons de l'idée que les dépenses liées à de telles prestations seront soumises au Grand Conseil dans le cadre de l'adoption des budgets annuels.

Pour l'année 2012, le Conseil d'Etat a fixé la participation cantonale aux coûts hospitaliers à 47% et comme exigé par les dispositions transitoires du droit fédéral, cette part devra être augmentée à 55% jusqu'au 1^{er} janvier 2017 au plus tard. Est-ce que les estimations fournies par le Conseil d'Etat dans le message N° 251 accompagnant le projet de loi sur le financement des hôpitaux sont toujours valables? Le prochain rapport du Conseil d'Etat devra répondre à ces interrogations.

Nous avons aussi été très surpris, et choqués même, d'apprendre que les négociations avec les assureurs-maladie avaient échoué et se trouvaient au point mort. A ce sujet, nous posons les questions suivantes:

- > qui a représenté le HFR dans ces négociations?
- > qui a pris la décision de rompre ces négociations?

> et finalement, pourquoi n'a-t-il pas été possible de trouver une solution transitoire?

Le rapport relève aussi que les salaires du personnel hospitalier dans notre canton sont effectivement élevés, non seulement en comparaison romande, mais aussi en comparaison suisse. Le Conseil d'Etat entend-il procéder à des réajustements dans le domaine de la politique salariale?

Le Conseil d'Etat donne aussi dans son rapport un tableau récapitulatif des coûts des investissements estimés résultant de l'analyse Masterplan effectuée à fin 2010. Le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique est de l'avis que la pertinence de ces investissements doit être réévaluée à la lumière des propositions faites et décisions en train d'être prises par le conseil d'administration.

Si la concentration des activités de soins aigus sur un seul site, tel que proposé par le conseil d'administration du HFR, nous paraît vraisemblable non seulement pour des raisons de coûts, mais avant tout pour assurer la qualité des soins et la sécurité des patients, nous allons attendre la détermination de l'étude de faisabilité qui a été mandatée par le conseil d'administration à ce sujet, pour prendre position définitivement.

En outre, nous attendons du Conseil d'Etat et du conseil d'administration du HFR qu'ils entament sans délai une réflexion sur le partage des rôles et des activités hospitalières entre les sites de soins aigus et les hôpitaux de réadaptation. Cette analyse devra déterminer le nombre de sites à maintenir.

Par ailleurs, au cas où la concentration des soins aigus sur un seul site était décidée, notre groupe demande que des mesures soient prises pour assurer un parfait bilinguisme pour continuer d'être attractif pour les patients germanophones de notre canton.

Avec ces considérations, nous remercions le Conseil d'Etat pour la transmission de ce premier rapport qui a le mérite, comme je l'ai déjà dit, de faire un inventaire des importants problèmes à résoudre. Nous attendons que les analyses soient poursuivies et que le Grand Conseil soit tenu informé à intervalles réguliers de l'avancement du dossier. Notre groupe souhaite aussi que la Commission de planification sanitaire soit impliquée dans la partie des travaux relevant du domaine politique.

Avec ces considérations, notre groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique soutiendra à l'unanimité le postulat

et son urgence, impliquant le dépôt d'un rapport pour le premier trimestre 2013.

Mauron Pierre (PS/SP, GR). Ce dossier, comme vous l'avez vu, a suscité beaucoup d'émotion, pas seulement au sein de la population, également au sein des préfets et des députés. Plusieurs instruments ont été lancés, émanant de tous les districts. Les députés du sud du canton ont été réunis à 7h30 lundi matin par les trois préfets du sud. L'idée, maintenant, est plutôt de calmer les choses et de réfléchir à tête refroidie et non dans l'émotionnel. A ce titre-là, je remercie la commissaire du Gouvernement et le Conseil d'Etat d'avoir rendu réponse rapidement et d'avoir, par cette réponse, clarifié les rôles entre le HFR et le Conseil d'Etat. Je crois qu'il était bien que tout le monde prenne conscience de ce qu'il en était vraiment.

A l'heure actuelle, plusieurs organes ont pris des décisions, notamment le conseil d'administration du HFR, qui fait des propositions ainsi que des prévisions budgétaires. On parle d'une différence budgétaire de 15 millions à la fin de l'année, alors que les conventions tarifaires ne sont pas conclues. On voit qu'on se base sur des hypothèses. Un préfet nous a dit lundi matin que le Conseil d'Etat avait déjà reçu de la part du conseil d'administration du HFR la lettre selon laquelle on demandait la fermeture du site de Châtel-St-Denis. Renseignement pris, cette information ne m'a pas été confirmée par le Conseil d'Etat. A l'heure actuelle, nous sommes donc dans des hypothèses et nous attendons tous les résultats de l'expertise qui a été demandée pour la fin de l'année 2012. Ce rapport devra clairement établir les faits à leur valeur réelle et non pas des hypothèses.

Que faire d'ici là? Dans l'intervalle, vu qu'on se base sur des hypothèses et qu'il est beaucoup plus facile de fermer un hôpital que de le réouvrir, le groupe socialiste demande clairement au Conseil d'Etat de ne prendre aucune décision quant à une quelconque fermeture de site, que ce soit Châtel-St-Denis, la maternité de Riaz, Tavel ou autre, tant que nous n'avons pas les conclusions de ce rapport. Toute décision violant ceci ira à l'encontre du bon sens et ne reposerait que sur des suppositions auxquelles on ne peut pas se fier.

Le groupe socialiste votera l'urgence et votera également l'adoption de ce postulat en demandant au Conseil d'Etat une prise de position claire, lorsque le rapport final aura été établi. Et ce que le groupe socialiste souhaite encore, à défaut de quoi je ne sais pas quelle mesure pourra être prise mais il y aura de vives réactions, c'est aucune fermeture de site ni décision irrévocable jusqu'à cette réponse dans le rapport du Conseil d'Etat.

Zadory Michel (*UDC/SVP, BR*). Mes affinités vous les connaissez: médecin-chef orthopédie HIB Payerne – Estavayer-le-Lac.

A lire ce rapport, l'on constate que le Grand Conseil n'a plus grand chose à dire en matière hospitalière dans ce canton, mis à part peut-être les cinq représentants du Grand Conseil qui sont à la Commission de planification sanitaire. La nouvelle loi hospitalière a également raboté les compétences du Conseil d'Etat. Le conseil d'administration du HFR tient donc les rennes du pouvoir, mais doit travailler comme un chef d'entreprise et veiller à l'économicité de ce paquebot HFR – je n'ai pas dit le Titanic hein...

La quintessence de ce rapport se trouve aux pages 11 et 12, avec les mesures à court terme préconisées par ce même conseil d'administration du HFR. Notre groupe part du principe que ces mesures ne seraient prises en compte qu'après que le Conseil d'Etat, en 2013, nous aura fait un rapport sur les résultats de l'étude de faisabilité d'un site aigu unique, rapport demandé à la maison Boston Consulting Group de Zurich. Il est donc prématuré pour nous de débattre sur les mesures préconisées. Néanmoins, il est crucial que dans les districts périphériques il demeure, et demeure à demeure, un plateau technique de base, soit sous forme de permanence ou de polyclinique comme à Meyriez. C'est un minimum que l'on doit avoir pour palier au manque de médecins généralistes de premier recours et ce sujet vous est bien connu.

J'ai été étonné en lisant ce rapport que le HIB n'ait pas été cité et il est cité nulle part. Cependant, si je me réfère à l'ordonnance du 31 janvier 2012 émanant du Conseil d'Etat, je constate dans celle-ci que le HIB est bien présent, mais il l'est pour des interdits, alors je me pose la question: on s'occupe du HIB pour des interdits, mais on ne s'occupe pas de lui quand il s'agit de planifier. Alors ça serait peut-être bien aussi une fois de clarifier cette situation avec le HIB.

A l'époque de mes diplômes, la pratique voulait que les malades soient traités à l'intérieur du canton. En 2012, les frontières cantonales sont ouvertes et libres, donc aux Lacois, aux Singinois, aux Veveysans de désertir le canton et d'aller se faire traiter hors de celui-ci. Sera-ce globalement moins cher pour le canton? Concentrer toute l'activité des soins sur un site sera-ce moins cher? On a beaucoup d'exemples, le CHUV en est un.

C'est avec ces questions que notre groupe attend le rapport avec impatience. Il soutient à l'unanimité le postulat et félicite les postulants d'avoir provoqué la mise à jour d'une pla-

nification en gestation. Je pense que les gynécologues de Riaz auront ainsi neuf mois pour réfléchir à leur sort.

Castella Romain (*PLR/FDP, GR*). Je déclare tout d'abord mes liens d'intérêts; ils ne sont toutefois pas professionnels mais plutôt en tant que patient, étant donné qu'avec la petite dernière, j'ai treize cicatrices sur le corps, donc je suis un grand habitué des hôpitaux fribourgeois et ceci dans la plupart des cas dans l'urgence bien entendu.

Le groupe libéral-radical a pris connaissance de la réponse du Conseil d'Etat concernant le postulat urgent demandant l'orientation stratégique à moyen et long termes du HFR, ainsi que les mesures dans le cadre du budget. Nous remercions le Conseil d'Etat pour avoir détaillé sa réponse de manière à rendre plus visible les discussions en cours au niveau du conseil d'administration du HFR et la situation actuelle.

Dans le sens du Conseil d'Etat, nous sommes d'avis d'attendre le résultat de l'étude de faisabilité prévue en fin d'année 2012, mais nous soulignons toutefois le caractère urgent du postulat et demandons une réponse du Conseil d'Etat pour le premier trimestre 2013, à l'instar de nos collègues du groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique. En effet, nous faisons confiance au conseil d'administration afin que diverses possibilités soient étudiées pour satisfaire aux tâches qui lui sont confiées. Nous souhaiterions par contre que le Conseil d'Etat suive de près l'analyse et veille à garder l'influence qu'il peut avoir, notamment sur la planification sanitaire cantonale et sur le choix des sites, tout ceci également en rejoignant le point de vue de notre collègue qui a pris la parole tout à l'heure à propos de la Commission de la planification sanitaire. Aussi, nous demandons que dans l'analyse soit prise en compte l'évolution démographique dans le canton et celle dans nos cantons voisins. Nous sommes également informés que plusieurs hôpitaux proches du canton, comme Château-d'Ex, Saanen, Vevey, etc. sont également en train de prendre des décisions importantes quant à leur avenir. Il nous semble intéressant de planifier le réseau et la densité de celui-ci avec nos cantons voisins et non seulement pour nous-mêmes, à Fribourg. Nous souhaitons aussi que l'analyse soit plus large que l'orientation des soins aigus uniquement, c'est-à-dire également sur le nombre de lits par secteurs à disposition, ainsi que sur les besoins à moyen terme.

Enfin, il nous semble que le HFR doit faire face à des problèmes de haute importance, comme vous avez tous pu le lire. En effet, l'émotion a, partout dans nos régions, dans nos districts et dans tous les partis, pris le dessus sur le pragmatisme et l'analyse plus posée. C'est pour cela que cette ana-

lyse qui est demandée pour la fin de l'année sera vraiment importante pour prendre des décisions. Nous espérons que celle-ci mettra aussi le doigt sur les mauvais choix qui ont été faits par le passé. Ceux-ci font aujourd'hui que notre hôpital cantonal est le dernier des derniers, à savoir 74e sur 74, au niveau des coûts. Nous espérons juste que les conséquences de ces manquements ne soient pas supportées uniquement par le personnel soignant et l'accès aux soins pour les régions périphériques.

Notre groupe confirme l'importance du postulat et son caractère urgent et remercie d'avance le Conseil d'Etat de veiller aux demandes précitées.

Schmid Ralph Alexander (*ACG/MLB, LA*). Je suis professeur à l'Université de Berne et directeur de la chirurgie thoracique à l'Hôpital de l'Ile à Berne. Dans la médecine, on a deux problèmes principaux. La liste est longue, on l'a entendue et il ne faut pas la répéter, mais les deux problèmes principaux sont: contrôler les coûts et maintenir un service excellent dans le canton. Je pense que la réponse du Gouvernement va dans la bonne direction: on doit centraliser les services aigus et avoir des services périphériques à définir. Je pense que c'est la seule solution pour la santé et pour contrôler les coûts. Le groupe Alliance centre gauche soutient le postulat et son urgence; on n'a pas très bien anticipé ces problèmes alors que l'on savait qu'il y avait un changement dans le financement des hôpitaux. Je pense qu'on aurait dû commencer beaucoup plus tôt la planification de la santé publique.

Pythoud Chantal (*PS/SP, GR*). Je déclare d'abord mes liens d'intérêts: je suis employée du HFR en tant que technicienne en radiologie médicale à l'Hôpital de Riaz. Auparavant, j'ai travaillé plus de 10 ans à l'Hôpital cantonal et ça fait actuellement 15 ans que je suis à Riaz. J'ai vécu la création de l'Hôpital du sud fribourgeois en 2000, puis celle du HFR en 2007. En tant que représentante du personnel, j'ai participé au conseil d'administration du HFR pendant cinq ans. Cette expérience me permet d'avoir une vision assez précise du fonctionnement, des enjeux et des différentes problématiques au sein du HFR.

Pour commencer, nous tenons à remercier le Conseil d'Etat pour sa réponse au postulat dans le court délai qui lui était imparti. Cette réponse bien détaillée a le mérite d'être explicite sur les responsabilités dévolues au HFR avec l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur le financement des hôpitaux et les difficultés auxquelles l'HFR doit faire face en termes de négociations avec les assureurs, d'équilibre budgétaire et de relève médicale.

Concernant l'éventualité d'abandonner les soins aigus sur le site de Riaz, comment peut-on imaginer la concentration des soins aigus à l'Hôpital cantonal? D'un point de vue purement pratique, on constate déjà un engorgement au niveau de l'accès routier. D'autre part, le parking est complètement saturé. L'Hôpital cantonal a déjà atteint, voire dépassé ses capacités en terme d'infrastructures. A l'interne, on déplore déjà des manques de locaux; il n'y a plus de possibilité d'agrandissement sur le site. N'est-ce pas imaginable de développer une collaboration entre les médecins afin que ceux de Fribourg adressent leurs patients à leurs collègues de Riaz ou Tavel en cas de surcharge?

Effectivement, l'HFR n'a que cinq ans. La mise en place de directions transversales a permis d'obtenir des synergies, pour commencer concernant surtout l'administration. Les mentalités doivent aussi évoluer au niveau médical, pour penser réseau et tendre vers une réelle collaboration afin d'équilibrer les activités sur les différents sites. Un patient qui souffre et auquel on propose de diminuer un délai pour un examen ou une intervention, le confiant aux mains de spécialistes compétents à Riaz ou à Tavel, va certainement accepter cette solution. Les compétences ne sont pas le seul apanage de l'Hôpital cantonal. Il est utile de rappeler que les autres hôpitaux du HFR comptent dans leurs rangs des spécialistes d'excellent niveau.

Construire un nouvel hôpital? Le coût moyen de construction est estimé à un million par lit, ce qui ferait environ 400 millions. Est-ce que les économies réalisées en regroupant les activités combleront les coûts de cet investissement? L'étude de faisabilité est censée répondre à ces questions.

Concernant plus spécifiquement le service de gynécologie-obstétrique de l'Hôpital de Riaz: sept lits de gynécologie sont supprimés à Riaz en faveur de l'Hôpital cantonal. Quant à l'activité obstétricale, soit la maternité, elle est en sursis. La question de son transfert vers le site de Fribourg fait l'objet d'une analyse complémentaire. Soyons conscients que le jour où il n'y a plus de maternité à Riaz, toutes les femmes enceintes du sud fribourgeois ne vont pas forcément se rendre à l'Hôpital cantonal. Elles risquent de se diriger vers la clinique Daler ou vers les cliniques et hôpitaux vaudois et de ce fait, n'augmenteront d'aucune manière la masse critique tant convoitée par le HFR. Toutes ces mesures ont pour conséquence d'affaiblir l'Hôpital de Riaz en termes de soins aigus, puisque toute diminution d'activité opératoire et obstétricale alimentera les arguments pour abandonner les gardes des services d'anesthésie et des blocs opératoires. Sans anesthésiste, il n'y a plus d'accouchements envisagés. Ensuite, il sera aisé de justifier l'abandon des soins aigus en regard

d'une si faible activité. Le sud du canton connaît une forte évolution démographique; rien que cet aspect constitue à lui seul un argument de poids pour maintenir des soins aigus à Riaz, ainsi que l'aspect géographique des trois districts. La Veveyse et la Glâne seraient doublement pénalisées, elles qui ont déjà perdu leurs soins aigus et une maternité avec la création du HSF en 2000.

Concernant les salaires du personnel du HFR, dans sa réponse, le Conseil d'Etat constate que sur un panel de 18 fonctions, le HFR se situe 16 fois parmi les trois premiers au niveau du salaire moyen, plus particulièrement pour les fonctions les plus importantes en terme d'effectifs. Les soignants de niveau HES bachelor, donc les infirmières, techniciens en radiologie médicale, physiothérapeutes, ergothérapeutes, se situeraient en deuxième position derrière Genève. Pour une comparaison stricte, il faudrait cependant tenir compte d'autres paramètres, comme les indemnités pour le travail de nuit, de piquet, le nombre d'heures hebdomadaires. Pour exemple, à Fribourg, c'est 42 heures alors qu'à Neuchâtel c'est 40 heures. Si on extrapole deux heures par semaine à une moyenne de 40 francs de l'heure pendant 47 semaines, on obtient une différence de 3760 francs annuellement, ce qui comble cette différence.

Signalons encore que pour la partie alémanique, ces formations sont de niveau ES et non HES. Comme pour l'ensemble du personnel de l'Etat, les classifications du personnel hospitalier ont été déterminées avec l'outil d'évaluation Evalfri.

Je souhaiterais toutefois attirer votre attention sur le fait qu'il s'agit de professions de niveau et de formation HES situées en classe 17 et que pour comparer et relativiser, les instituteurs d'un niveau et de formation identiques issus de HEP, se situent en classe 18, ce qui correspond à 4100 francs de plus annuellement à l'échelon maximal. Les professions du domaine des soins sont exigeantes physiquement, intellectuellement, émotionnellement. Elles sont souvent difficiles à concilier avec une vie sociale, de par leurs horaires irréguliers de jour comme de nuit et le week-end. De plus, d'année en année, les conditions se dégradent. L'augmentation des effectifs n'est pas proportionnelle à l'augmentation d'activités.

Alors, pour conclure, on demande aussi au Conseil d'Etat d'attendre le rapport de faisabilité afin de décider de la fermeture ou non de l'hôpital de Châtel-St-Denis.

Krattinger-Jutzet Ursula (PS/SP, SE). Ich danke dem Staatsrat für seine ausführlichen Informationen zum freiburger Spital (HFR). Was die Budgetüberschreitung von 15 Millionen Franken betrifft, kann ich die Erklärungen und Ausführungen

des Staatsrates nachvollziehen. Tarifverhandlungen sind schwierig und brauchen einen langen Atem. Überhaupt nicht nachvollziehen kann ich hingegen die mittel- und langfristige Strategie des HFR-Verwaltungsrates. Als erstes kritisiere ich die Kommunikationsart. Jeder Schüler weiss, dass man zuerst die Betroffenen informiert, bevor man eine Pressekonferenz macht. Diese Kommunikationsart des HFR-Verwaltungsrates war ein schlimmer Fauxpas und grenzt an Arroganz gegenüber den Mitarbeiterinnen und Mitarbeitern der Spitäler Tifers, Riaz und Châtel-Saint-Denis.

Der Verwaltungsrat des HFR ist der Ansicht, dass eine Zusammenlegung der Akutpflege Tätigkeit unumgänglich ist. Wieso dann noch eine Studie in Auftrag geben, die wiederum hohe Kosten verursacht, wenn man schon weiss, was man will und eventuell sogar schon entschieden hat?

In einem ersten Schritt will der Verwaltungsrat den Operationstrakt in Tifers an den Wochenenden und in der Nacht schliessen. Das ist eine schleichende Schliessung des Spital Tifers als Akutspital! Diese Massnahme ist für die Sensler Bevölkerung und die Mitarbeiterinnen und Mitarbeiter des Spitals Tifers unannehmbar. Beim Personal herrscht eine sehr grosse Unsicherheit. Die Angestellten machen sich Gedanken über ihre Zukunft und haben Existenzängste. Wir hören immer wieder, wie gross der Mangel an qualifiziertem Pflegepersonal ist. Solche Massnahmen und Aussagen des Verwaltungsrates verschlimmern die Situation nur noch. Viele qualifizierte Pflegefachpersonen werden dem Kanton Freiburg verloren gehen und nach Bern abwandern. Sie werden nach Bern gehen, weil sie zu wenig gut französisch sprechen und sich nicht zutrauen, in einem welschen Team zu arbeiten. Und was geschieht mit den Senslerinnen und Senslern, die Akutpflege benötigen? Wohin sollen diese gehen? Es tut mir leid, meine Damen und Herren, aber ich kann nicht mehr hören, dass das Kantonsspital zweisprachig sei. Dies stimmt in der Realität einfach nicht. Wir werden seit Jahren und Jahrzehnten immer wieder vertröstet.

Eine weitere Bemerkung zu der Notfallversorgung. In Pionierarbeit haben die Sensler Ärzte mit dem Spital Tifers und der Ambulanz Sense eine sehr gut funktionierende Notfallversorgung aufgebaut und so die akute medizinischen Versorgung der Sensler Bevölkerung sichergestellt. Wenn im Spital Tifers am Wochenende und in der Nacht nicht mehr operiert wird, werden die Senslerinnen und Sensler dann in die stets überfüllte Urgence im Kantonsspital gebracht?

Die vom Verwaltungsrat HFR vorgeschlagenen Massnahmen sind ein Abbau der medizinischen Versorgung der

Senslerinnen und Sensler und bieten uns in keiner Art und Weise Patientenkombfort.

Ith Markus (PLR/FDP, LA). Permettez-moi une réflexion plus générale du problème. Le groupe libéral-radical s'étonne de la communication désordonnée, des décisions précipitées et surtout du manque d'anticipation de l'ancien conseil d'administration et de la Direction de la santé et des affaires sociales qui étaient conduits par la même personne jusqu'à la fin de l'année passée. Le nouveau conseil d'administration, à majorité de gauche, nous tenons à le préciser, assume son rôle et a communiqué la situation désastreuse dans laquelle nous a menés la conduite de notre système de santé par la gauche depuis des décennies. Nous sommes aujourd'hui mis au pied du mur. Comment est-il possible de présenter début mai un rapport annuel de gestion quasi idyllique et d'annoncer quelques jours plus tard que les hôpitaux fribourgeois sont parmi les plus chers de Suisse, les salaires plus élevés à Fribourg qu'à Zürich, qu'il faut fermer des sites hospitaliers? Comment le peuple peut-il comprendre un tel message?

Aujourd'hui le problème a le mérite d'être posé. On nous annonce des décisions immédiates et à court terme sur un sujet éminemment important pour chaque Fribourgeois et Fribourgeoise. Il n'est pas normal de démonter un système de santé en quelques semaines sans un débat clair et serein. Nous avons la désagréable impression de revivre le cafouillage de 2011 sur la fermeture de la maternité. Aucune anticipation, communication défailante, décision précipitée: la Direction de la santé ne semble pas avoir retenu la leçon. Seule solution envisagée, la décentralisation des sites est-elle synonyme d'économie? Il ne nous est pas possible de nous déterminer en si peu de temps sans certitude sur les chiffres avancés et sans un minimum de réflexion. Tout cela doit être vérifié et démontré. Qu'en est-il de l'audit sur la clinique de gynécologie et sur son organisation promis par M^{me} la Conseillère lors du débat sur le projet de loi sur le financement des hôpitaux et des maisons de naissance? Qui est responsable? Aucune réponse à ce jour. La planification hospitalière et le mandat de prestations sont de la compétence du Conseil d'Etat conformément à l'article 25 de la loi sur l'hôpital fribourgeois. On a soigneusement omis de le préciser dans la réponse au postulat. De plus, dans son message de 2011 accompagnant le projet de loi sur le financement des hôpitaux, le Conseil d'Etat précisait que la planification hospitalière 2008 restait d'actualité et je pars de l'idée que c'est toujours le cas. Celle-ci fixe le nombre de lits et les prestations fournies par chaque hôpital. En vertu de cette loi, le conseil d'administration est tenu de s'y conformer. Le Conseil d'Etat est donc maître à bord. Face à ce cauchemar, la Direction de la santé publique fuit toutes ses responsabilités.

La capitaine quitte le navire qu'elle a elle-même coulé. Nous regrettons ce nouveau sabordage. Nous demandons à la Direction de la santé de prendre de la hauteur, d'assumer ses responsabilités et d'éviter toute précipitation dans les décisions qui pourraient s'avérer désastreuses pour les citoyens et citoyennes fribourgeoises avant même de connaître la profondeur du mal.

Grandjean Denis (PDC/CVP, VE). La réponse sur les orientations stratégiques de l'HFR me laisse perplexe. En effet le fait de vouloir tout centraliser va coûter plus cher, cela est connu. Ces grands bateaux augmentent le nombre de postes intermédiaires et par là les frais de fonctionnement en personnel qui se trouvent être le poste le plus élevé des charges. D'autre part fermer le site de Châtel-St-Denis et par la suite fortement diminuer les activités des autres sites des régions périphériques ne va-t-il pas faire perdre la cohésion cantonale? Avec cela il y aura le très grand risque que les patients du sud se fassent hospitaliser au CHUV et les habitants alémaniques à Berne. L'hôpital va perdre de la clientèle et à terme ne plus être viable étant donné que de nombreuses charges ne sont pas compressibles. Je rejoins là les propos du député Zadory. Je pense que l'HFR va se tirer une balle dans le pied en fermant ces sites des régions périphériques. De plus en fermant des sites vous enlevez toute une économie dans une région. Merci de réfléchir afin de garder de petits sites ayant une dimension humaine qui coûtera moins cher et qui permet de garder des services dans toutes les régions de notre beau canton et de garder une unité fribourgeoise.

Gamba Marc-Antoine (PDC/CVP, FV). Je déclare mes intérêts: je suis hygiéniste hospitalier à l'hôpital Daler et à la Clinique générale. Je m'exprime à titre personnel. Je me permets de vous faire cinq réflexions. L'HFR, mot difficilement prononçable au contraire du CHUV et de l'Insel, a vécu sur ses lauriers pendant des années. Nous récoltons ces jours les fruits de certaines imprévoyances, voire arrogances. Cela m'attriste profondément quand je pense au dur labeur des travailleurs de la base de l'Hôpital cantonal ou HFR. Je suis révolté quand j'entends que les factures ne sont pas payées. Il faudra des mois, voire des années pour réparer les erreurs de certains fonctionnaires et travailler dur pour trouver des solutions à nos problèmes actuels, entre autres avec les assurances-maladie. Les problèmes de la santé et de la gestion des hôpitaux dans le canton, en Suisse et dans le monde, sont complexes mais résolubles en utilisant les intelligences. Dans notre canton nous devons respecter les régions et aussi les langues. Il ne faut pas avoir peur de discuter et de convaincre. Ceci s'appelle simplement faire la politique cantonale de santé. Nous devons tous ensemble trouver le juste chemin entre le trop gros et le trop petit en respectant le dynamisme

et les compétences des travailleurs de la santé. Nos concurrents principaux sont, comme pour Gottéron, nos cantons voisins. Pour le hockey ils s'appellent HCB ou LHC. Pour la santé, CHUV et Inselspital. Ce sont aussi souvent nos meilleurs amis. Je terminerai en répétant à M^{me} la Conseillère et au HFR: ayez confiance en les Fribourgeois qui comprennent bien les enjeux actuels et pour les compétences, n'oubliez pas les médecins généralistes installés, les infirmiers et infirmières et les travailleurs de la santé à domicile de tout ce canton. Il y a urgence.

Kaelin Murith Emmanuelle (PDC/CVP, GR). C'est au nom des six députés PDC de la Gruyère que je me permets de faire ces quelques considérations. Nous ne voulons pas rappeler toutes les conclusions développées par les rapporteurs Siggen et Ackermann auxquelles nous souscrivons.

Nous sommes obligés de nous exprimer, car lors de la dernière session nous sommes restés sans voix. Madame la Commissaire du gouvernement, Directrice de la santé et des affaires sociales, vous nous avez, avec tout le respect que nous vous devons, véritablement abasourdis par vos propos que nous qualifions de contradictoires. Je cite: «Le Conseil d'Etat partage le souci de la transparence et dialogue avec le Grand Conseil et aussi avec la population. Il appartient au conseil d'administration du HFR de prendre ses responsabilités. Il n'appartient pas au Conseil d'Etat de s'immiscer dans la gestion du conseil d'administration.» Je voudrais dire que la transparence a toujours été de mise. En effet, nous estimons qu'il est pour le moins étrange de renvoyer le HFR à ses responsabilités, lui qui justement, en vue de respecter les nouvelles dispositions légales qui ne lui autorisent qu'un déficit maximum de 3%, réagit immédiatement, quelques semaines après sa réorganisation, alors que jusqu'au 31 décembre, vous occupiez la présidence du conseil d'administration. Nous sommes conscients des défis, des choix difficiles à réaliser, de la quadrature du cercle qui se présente à l'organe exécutif du HFR qui doit concilier qualité des prestations, attente de la population, en particulier celle des patients, concurrence intercantonale – tant au point de vue des soins que de celle de l'attrait pour les spécialistes et le personnel hospitalier –, et les nouvelles normes édictées en ce qui concerne le financement. Nous n'attendions certes pas des solutions avant le 1^{er} janvier 2012, mais le courage d'ouvrir le débat que ce soit au niveau de la commission de planification hospitalière, si peu consultée dans ces périodes charnières, ou de l'information générale aussi bien aux élus qu'à la population.

Renvoyer le HFR à ses responsabilités alors que si peu a été entrepris, alors que vous aviez toutes les cartes en main pour préparer la partie qui immanquablement devait se jouer,

c'est justement un manque de transparence. Je me permets encore de citer M. Triponez, conseiller national qui rappelait, en avril 2007 déjà, que le nouveau financement hospitalier a été approuvé par les Chambres fédérales en 2007 sans opposition de la part des cantons. Les directeurs cantonaux de la santé publique savent donc depuis plus de 3 ans déjà que le système des forfaits par cas lié au diagnostic médical, SwissDRG, devra être introduit dès janvier 2012 et que la planification des prestations devra se baser sur les critères de l'efficacité et de l'économie. Mais il s'avère que plusieurs directeurs cantonaux de la santé publique ont de la peine à appliquer ce changement de paradigme et à se rallier aux exigences du nouveau système. Les cantons devront donc encore faire un grand effort pour y arriver. Ainsi nous vous demandons de bien vouloir nous informer quelles mesures ont été engagées avant le 31 décembre dans le cadre des analyses des processus, analyse des coûts, coordination des procédures entre les différents sites pour éviter des doublons en cas de déplacement d'un patient, etc. Pouvez-vous nous informer, comme l'a demandé notre collègue Ith, si le rapport dont vous annoncez la commande lors des difficultés rencontrées à la maternité de Fribourg a été rendu et si oui quelles en sont les conclusions? Et finalement quel est l'état des négociations avec les cantons voisins en vue de la reconnaissance de nos établissements?

Les défis sont énormes, ils nécessitent la mise en commun de toutes les forces. Etat et HFR doivent travailler de concert afin de trouver la meilleure solution à court, à moyen et long termes. C'est de notre responsabilité de participer à cette réflexion. A ce jour nous avons pris connaissance des mesures préconisées par le HFR que nous comprenons. Elles sont douloureuses, particulièrement pour la Veveyse. Nous avons bien compris que les mesures sont du ressort de l'HFR, mais le canton peut dicter et assumer certains choix. En l'état nous pensons que le maintien des deux hôpitaux de soins aigus nous apparaît possible. Devront être analysés les critères de la qualité des soins, de la sécurité sanitaire, de la proximité, de la couverture du territoire, des équipements existants, des investissements consentis, de la mobilité douce, de la prise en considération des besoins de la population du sud qui, elle, a déjà fait beaucoup de sacrifices, de la possible fermeture des hôpitaux du Pays-d'Enhaut.

Nous devons admettre que nous devons également prendre en considération la concurrence internationale et ne pas mettre en péril l'existence d'un seul hôpital dans le canton de Fribourg. Ainsi le rapport promis permettra de disposer des éléments nécessaires en vue d'une planification que nous souhaitons optimale pour le patient, qui doit rester au centre du débat. Dommage que ce rapport n'ait pu être établi

avant l'entrée en vigueur de la nouvelle loi et être un vrai instrument de planification. Maintenant il faudra agir dans l'urgence avec tous les risques supplémentaires que cela comporte.

Zosso Markus (*UDC/SVP, SE*). Meine Interessenbindung: Als Gemeinderat bin ich Delegierter der Gemeinde Schmitten im Gesundheitsnetz Sense.

Die finanzielle Situation ist feststellbar angespannt und gibt Anlass dazu, vieles zu hinterfragen. Ob aber die prekäre Situation nur auf die neue Spitalfinanzierung zurückzuführen ist, ist höchst fraglich. Auch beim gross angepriesenen, zukunftsweisenden, strategischen Grundsatzentscheid, den der Verwaltungsrat getroffen hat, soll oder muss ein grosses Fragezeichen gemacht werden. Ein einziges Akutspital soll zukunftsweisend sein? Das muss ich total verneinen. Diese zentralistische Lösung bringt – wenn überhaupt – einzig der Agglomeration Freiburg einen Nutzen, nicht aber der Peripherie. Nutzen für die Regionen Sense, See, Greyerz, Glane und Vivisbach sind absolut fraglich. Durch die geplanten Schliessungen entstehen für unsere Bürgerinnen und Bürger zusätzlich höhere Transportkosten durch viel weitere Transportwege, welche grösstenteils durch die Patienten selber beglichen werden müssen. Warum will man ein sehr gut funktionierendes System, wie zum Beispiel das Spital Tafers, mit diesem so hoch gelobten Strategieentscheid als Akutspital schliessen und mit aller Gewalt eine Verschlechterung der Situation in Deutschfreiburg und in den Randregionen allgemein herbeiführen? Es kann nicht davon die Rede sein, dass mit diesem Szenario die Struktur des HFR als Spitalnetz erhalten bleibt, sondern es ist eine Schliessung der Aussenstandorte in Raten. Dies bedeutet auch eine massive Verschlechterung der Betreuung der Patienten, sprich sprachliche Hürden. Dabei muss ich meine Kollegin Ursula Krattinger unterstützen. Ein gutes Beispiel: Eine schwangere Frau wird von der Frauenärztin ins Kantonsspital zu weiteren Abklärungen geschickt, mit der Annahme, dass die Zweisprachigkeit überhaupt kein Problem ist. Weit gefehlt! Die Patientin kann kein Französisch und der Arzt kein Deutsch, sondern nur Französisch und Englisch. Wo führt das hin? Dies ist sicher keine Qualitätsverbesserung.

Angeführt wird auch jetzt schon, dass im laufenden Jahr mit einem Defizit von 15 Millionen Franken zu rechnen sei, dies mit der Begründung der neuen Spitalfinanzierung, beziehungsweise deren Folgen. Meiner Ansicht nach ist eher eine mangelhafte, wenn nicht falsche Budgetierung des Jahres 2012 Schuld an der prekären Situation. Auf Gemeindeebene können wir auch nicht mehr ausgeben als einnehmen, sonst werden wir als Gemeinderat von unseren Bürgerinnen

und Bürgern in die Schranken gewiesen. Das HFR wird, wie bereits erwähnt, auf der einen Seite mit der neuen finanziellen Ausgangslage und auf der anderen Seite mit veränderten gesetzlichen Rahmenbedingungen und Entwicklungen in der Gesellschaft und in der Medizin konfrontiert. Diese Tatsachen weiss man nicht erst seit gestern oder seit letztem Jahr. Vor der Integration der Spitäler ins HFR mussten die Vorstandsmitglieder jedes Jahr Rechenschaft ablegen und der Jahresabschluss schloss mit einem positiven Ergebnis ab. In Tafers war im Personalbereich Ruhe und Vertrauen. Der Anbau des neuen Spitalteils war erfolgreich und das Spital entwickelte sich sehr gut. Es wurde die ISO-Zertifizierung eingeleitet, um die Qualität auch in Zukunft zu garantieren und weiterzuentwickeln. Seit der Übernahme und der Integration ins HFR ist die Stimmung negativ. Die Direktion in Freiburg verfolgt nur eine Strategie: die Zentralisierung. Die Direktion des HFR hat die Zertifizierung abrupt abgebrochen, mit der Begründung, dass alle zusammen die ISO-Zertifizierung machen sollten. Falsche Strategien und Missmanagement lähmen das Spital und generieren Mehrkosten, die Schulden im HFR steigen und steigen. Die Zentralisierung wird von den Verantwortlichen in vollen Tönen gelobt. Für die Sensler Bevölkerung ist die Situation jedoch sehr kritisch. Der Verwaltungsrat hat heute die Macht, das Spital Tafers ohne wenn und aber zu schliessen. Was passiert, wenn Tafers geschlossen wird? Das bewährte Sensler Modell – Hausärzte haben einen Vertrag mit dem Spital, die Notfallorganisation funktioniert. Die Sensler Bevölkerung hat eine sehr gute Qualität. Es sind dies nicht nur die 40 000 Senslerinnen und Sensler. Es sind noch zusätzlich zirka 30 000 Einwohner der Agglomeration Freiburg und des Seebezirks, die das Spital Tafers brauchen. Ich appelliere an den Staatsrat, das Vorgehen des Verwaltungsrates und die sofortigen und kurzfristigen Massnahmen zu stoppen, bis detaillierte und verbindliche Zahlen vorliegen.

Vonlanthen Rudolf (*PLR/FDP, SE*). Ich äussere mich einerseits in meinem persönlichen Namen und andererseits als ehemaliger, besorgter Kommissionspräsident des neuen Spitalnetzes. Damals, nach langen Diskussionen auf allen Ebenen, wurde vor zirka sechs Jahren das heutige Freiburger Spitalnetz unter der damaligen Gesundheitsdirektorin Ruth Lüthi geboren. Das war eine Pionierleistung und praktisch einmalig im ganzen Lande. Es wurden nicht nur mehrere Spitäler einer anderen Funktion zugeteilt und somit die Bettenzahl reduziert, sondern die Gemeinden gaben ihre Bezirksspitäler gratis dem Kanton ab. Gleichzeitig waren die Gemeinden einverstanden, auf gewisse Steuereinnahmen zugunsten des Kantons zu verzichten, damit das neue Spitalnetz finanziert werden kann. Nun stellen wir heute bedauerlicherweise fest: Der Verwaltungsrat hat das bestehende

Spitalgesetz nicht umgesetzt, sondern die grossen Probleme seit Jahren vor sich hin gewälzt. Das zeugt von Inkompetenz und sehr grosser Führungsschwäche. Bevor neue Studien in Auftrag zu geben sind, um täglich neue Szenarien heraufzubeschwören, sollte die Gesundheitsdirektorin mit dem Verwaltungsrat in die Exerzitien gehen, ihre Führungsrolle wahrnehmen, ihr Spital zuerst selbst durchleuchten und endlich ihre Hausaufgaben erledigen. Eines soll unsere Staatsrätin auf jeden Fall schon heute zur Kenntnis nehmen: Eher werden wir einen eigenen Kanton Deutschfreiburg-Sense-See mit dem Hauptort Murten gründen, als dass Sie uns unser Spital schliessen.

Hunziker Yvan (PLR/FDP, VE). C'est à titre personnel que je m'adresse à vous. Bien sûr qu'il faut accepter ce postulat et son urgence pour savoir où l'on va avec nos hôpitaux et ne pas tirer sur une ambulance déjà bien boiteuse. Ce qui m'inquiète le plus est dans la réponse que le Conseil d'Etat donne. En effet, il semble que le conseil d'administration ne s'est mis au travail que depuis le 1^{er} janvier 2012 et qu'avant on gérait les affaires courantes sans autre vision à long terme et qu'aujourd'hui on nous met devant le fait accompli et que les décisions sont déjà prises. Le sud du canton et la Veveyse en particulier ne peuvent pas se satisfaire de la réponse du Conseil d'Etat.

Je demande à M^{me} la Conseillère d'Etat, en charge de la santé, et présidente du conseil d'administration jusqu'au 31 décembre 2011, d'attendre le rapport décrivant les différentes orientations stratégiques du HFR, comme le demandent les postulants, avant de prendre des décisions qui seraient irréversibles pour notre région, qui est en plein développement.

Emonet Gaétan (PS/SP, VE). Mon seul intérêt est d'être un des six députés de la Veveyse dans cet hémicycle, représentant de la population de la Veveyse et du sud fribourgeois, qui réagit vivement aux perspectives contenues dans la réponse au postulat que nous examinons actuellement.

Oui, on peut entendre les arguments de sécurité, de qualité, de masse critique, de formation professionnelle, d'attractivité, mais la Veveyse et le sud du canton ne comprennent pas ces annonces! La population est fâchée, frustrée et a besoin d'informations plus claires, précises et détaillées. La population n'est pas informée comme nous de tous les tenants et aboutissants. Economiser 2,7 millions en fermant l'hôpital de Châtel-Saint-Denis? Par rapport aux millions dépensés ailleurs, la population fait très, très vite l'amalgame!

Je vais accepter personnellement cette réponse, confirmer l'urgence. Mais, comme demandé par plusieurs de mes collègues députés, j'exhorte le conseil d'administration à ne pas prendre de décisions fermes avant un rapport final, à ne pas précipiter des choses avant d'avoir une vision globale de l'organisation de la santé publique dans notre canton, mais aussi en Suisse romande. Je me réfère ici aux décisions vaudoises en la matière, qui nous toucheront directement, nous Veveysans. Ensuite, il faut avoir des chiffres complets et précis. Les conséquences sur le personnel doivent aussi être éclaircies. De plus, des événements pourraient survenir aussi au niveau fédéral; je pense ici à la peut-être future caisse unique. Je souhaite que le conseil d'administration sorte de ses bureaux pour aller à la rencontre d'une population veveysanne et du sud en général, qui ne comprend pas les décisions à venir, à la rencontre du personnel aussi. Des explications et des précisions sur une politique de réorganisation du HRF, c'est ce que la population attend et demande. Nous, députés, sommes au front. Nous sommes interpellés dans la rue, par téléphone et nous promettons de faire tout ce qui est en notre pouvoir pour éclaircir la situation, mais notre pouvoir est bien tenu. Sans une adhésion de la population, des autorités locales, aucune décision, aussi importante soit-elle, n'a de chance d'être soutenue. Et nous serons à leur côté pour soutenir la population et les autorités locales pour leur apporter tous les compléments d'informations.

Mutter Christa (ACG/MLB, FV). Je n'ai aucun intérêt particulier à déclarer mais je me déclare «coupable» de ne pas habiter dans une région périphérique. Je m'exprime quand même sur des remarques qui n'ont pas été faites.

Je trouve un peu facile de taper sur la Directrice de la santé et des affaires sociales et le Conseil d'Etat dans ce dossier. C'est vrai, je partage aussi l'impression que ce dossier a été géré de manière chaotique et communiqué de manière totalement insuffisante mais il me semble que l'acteur principal, aujourd'hui, c'est quand même ce fameux conseil d'administration du HFR, qui n'est pas soupçonné d'être à majorité de gauche. La même chose vaut aussi pour la Commission de la gestion hospitalière.

J'aimerais quand même rappeler que c'est bien le Conseil d'Etat qui nous a proposé le projet de la loi sur le financement des hôpitaux, mais c'est vous tous qui avez voté ce projet. L'année passée, ce débat a été un des moments les plus désagréables que j'ai vécus dans cette salle! Il y avait une grande précipitation à dépouiller le Conseil d'Etat et, surtout, le Grand Conseil de toutes les compétences dans les dossiers hospitaliers. C'est à ce moment-là qu'on a voté. Dans une très grande majorité, la loi a été votée: elle donne toutes

les compétences au conseil d'administration et a privatisé la responsabilité de cet hôpital. Vous avez aussi refusé par exemple de donner la compétence au Grand Conseil de fixer la limite, le pourcentage du financement hospitalier. Donc, c'est bien le Grand Conseil, lui-même, qui porte aussi la responsabilité, qui a beaucoup de mots à dire mais n'a pas vraiment de compétences dans ce dossier. Je pense que cela va nous occuper souvent. Mais, en réalité, ce n'est pas nous qui allons décider. Il faut être conscient de cela. On avait chipoté sur des détails dans cette loi sur le financement hospitalier. On n'a pas vu passer les enjeux principaux et on en portera les conséquences pendant très longtemps.

Peut-être juste deux remarques. Un petit alinéa me semble assez important pour faire la lumière sur tout ce dossier, c'est celui qui parle de la sécurité des soins nécessaire quand il s'agit des actes techniques. Dans de nombreux dossiers, comme les accouchements, on doit faire la part des choses. Est-ce que ce sont les actes techniques qui doivent primer? Ou les soins et le confort des patients?

Il est vrai, aujourd'hui dans la médecine, qu'il faut une masse critique. Là, le rapport a raison, il faut parfois de la centralisation. Mais, dans l'analyse que je lis ici, je ne suis pas sûre que le HFR va chercher cette masse critique au bon endroit. Prenons les accouchements. Le fait que l'Hôpital cantonal n'a toujours pas assez d'accouchements pour garantir un service de qualité est un problème qui date de quelques décennies déjà. La masse critique, on ne va pas la chercher forcément au sud du canton où les femmes vont accoucher, comme il a été dit, plutôt dans les autres hôpitaux. Il faudrait peut-être se demander pourquoi les femmes fribourgeoises préfèrent aller accoucher dans la clinique privée juste à côté? Pourquoi les cliniques privées ont plus d'accouchements que le grand Hôpital cantonal? C'est depuis longtemps comme ça! Peut-être faut-il rechercher un partenariat plutôt de ce côté-là. La masse critique n'est pas toujours atteinte en dépouillant la périphérie.

Je vois aussi une certaine contradiction quand on parle de confort des patients et qu'il est dit, pour la phase de réadaptation et celle des soins palliatifs, qu'il est important qu'il y ait la proximité. Je partage entièrement cette affirmation. Cependant, il est contradictoire d'affirmer qu'il faut des services de proximité et, en même temps, vouloir fermer une station palliative à Châtel-Saint-Denis. C'est évident, qu'il ne faut pas fermer cette station et qu'il en faut plusieurs dans le canton. Ce ne sont pas de grands services techniques, ce sont des petits services de proximité qu'il faut créer dans plusieurs districts. Même chose, en parlant de la proximité: pourquoi les patients du Grand Fribourg et de la Sarine, où se trouve

le plus grand bassin de population, sont-ils envoyés pour la réadaptation à Billens, à Estavayer, à Châtel-Saint-Denis, à Morat mais en tout cas pas à proximité?

J'aimerais demander, prier le Conseil d'Etat de bien revoir et de bien expliquer ces deux aspects et de rendre attentif le conseil d'administration de l'Hôpital fribourgeois à faire une pesée des intérêts spécialement détaillée sur ces deux aspects-là.

Mesot Roland (UDC/SVP, VE). En ce qui me concerne, j'ai les mêmes liens d'intérêts que mon prédécesseur à la tribune, mon collègue Gaétan Emonet. Je suis aussi un des six députés de la Veveysse.

Pour moi, en tant que Veveysan, ce qui se passe aujourd'hui, c'est une impression de déjà vu. On l'a vécu en 2000 avec la disparition de notre maternité à Châtel-Saint-Denis.

En ce qui me concerne, je m'interroge sur la gestion qui est faite de ce dossier par le Conseil d'Etat. On a eu dans un premier temps, à fin avril, l'impression d'une absence totale de maîtrise et que le Conseil d'Etat n'était au courant de rien. Dans un deuxième temps, on reçoit une réponse au postulat sur treize pages. Ceci nous conforte dans l'idée que le Conseil d'Etat avait une parfaite connaissance de tout ce qui se passait. Un exemple? Il a fallu neuf mois pour répondre à une question concernant la fermeture – qui finalement n'a pas eu lieu – d'une maternité et, en 28 jours, on arrive à nous sortir la réponse à un postulat de treize pages!

J'ai une réflexion sur la communication du HFR. Sur le site Internet, on voit dans la charte que le HFR fonde sa collaboration et sa communication sur des principes de transparence et de confiance tant à l'interne qu'à l'extérieur. Je constate que ce n'est pas du tout le cas. Nous avons actuellement sur les différents sites hospitaliers, notamment dans le sud, du personnel qui s'inquiète. Nous avons le personnel de la maternité de Riaz qui se pose des questions, qui ne sait pas trop où il va. Nous avons, à Châtel-Saint-Denis, des inconnues qui perturbent le personnel; on ne sait pas ce qui se passe. Différentes sources donnent des informations différentes. Le personnel croit savoir que cela ferme à fin août. Lors de séances, il semblerait qu'il soit dit que rien ne se fait à court et moyen termes. J'aimerais bien savoir la définition du court et du moyen termes, qu'est-ce que cela veut dire.

D'autre part, j'ai des questions sur la façon dont ont été gérés par le passé ces hôpitaux et notamment sur le manque d'accouchements à l'Hôpital cantonal. Ma question est la suivante: vu ce manque d'accouchements à Fribourg, n'y a-t-il pas eu, en 2005, une erreur stratégique faite dans l'attribution des lits LAMal aux cliniques privées? En ce qui me concerne,

je soutiens la solution: pas de décision, pas de fermeture avant le résultat final du rapport!

Je terminerai par une note optimiste. Nous avons eu à Châtel-Saint-Denis des travaux: on a changé une barrière du parc. On a transformé des cuisinettes pour en faire des bureaux où il y aura des ordinateurs. Donc je pars du principe que ces investissements n'ont pas été faits dans le vide et que c'est certainement bon signe!

Thomet René (PS/SP, SC). Il y a effectivement lieu de sortir du côté passionnel. Croire que ce problème ne serait que de la compétence cantonale est une erreur car il ne faut pas oublier que la question qui nous préoccupe se situe aussi dans un système de santé qui comporte des liens importants avec la législation fédérale.

Le domaine de la santé relève-t-il encore du service public? Ou n'a-t-il pas été poussé à n'être considéré que sous un angle économique? N'étions-nous pas obnubilés par la baisse des coûts de la santé impossible? N'étions-nous pas obnubilés par le niveau des primes d'assurance-maladie? La LAMal a introduit la notion d'économicité des prestations. Le lobby des assureurs-maladie et ceux qui le soutiennent au niveau fédéral – c'est dommage que le collègue Ith est absent parce que son parti est lourdement présent derrière le lobby de ces assureurs – ont fait de la santé un domaine économique, synonyme de concentration et de restriction. Une loi fédérale impose aux hôpitaux un système de financement des prestations, les DRG, et si les primes sont calculées par canton, les tarifs négociés sont fixés par comparaison nationale. Cela aussi est une réalité. Une façon bien particulière de prendre en compte les particularités cantonales.

Sur le plan cantonal justement, une loi sur le financement hospitalier pose un cadre particulièrement contraignant et comme il a déjà été dit, il n'y a pas si longtemps que ce Grand Conseil a donné son aval en toute connaissance des dispositions tant financières que de celles qui traitent de la répartition des compétences entre le HFR et le Conseil d'Etat. Ou bien on a la mémoire courte et on oublie également que ce Parlement n'a pas une majorité de gauche. Comme dans de nombreuses interventions chirurgicales, n'est-ce pas cher collègue Zadory, il y a lieu de faire vite, mais sans précipitation.

Le canton de Fribourg a-t-il la possibilité de réintroduire une dose de service public dans son système sanitaire, dans son système hospitalier? Nous savons qu'il y a une possibilité dans le cadre des prestations d'intérêt général. Nous attendons donc l'étude en cours et l'analyse du Conseil d'Etat dans ce domaine. Et si cette introduction d'une notion de service

public est possible, je vous donne rendez-vous, chers collègues, pour accepter d'y mettre le prix le plus rapidement possible. J'aimerais relever encore une position bien particulière au sujet des salaires du personnel soignant: lorsque le personnel infirmier a revendiqué un réajustement de son salaire en comparaison de ceux des enseignants, il lui a été répondu que la classification relevait du système Evalfri, un système qu'on ne saurait remettre en question sans quoi tout pouvait se rediscuter. Alors ne le remettez pas en question s'il vous plaît.

Meyer Loetscher Anne (PDC/CVP, BR). Je n'ai pas de lien d'intérêt si ce n'est de relayer les inquiétudes d'une région du canton de Fribourg, à savoir la Broye. La mission de l'Hôpital intercantonal de la Broye (HIB) se définit conformément aux planifications hospitalières des deux cantons, soit le canton de Vaud mais aussi le canton de Fribourg. Ainsi la population broyarde espère comprendre à travers les différentes publications relatives à la stratégie hospitalière cantonale un signe de statu quo en ce qui concerne le HIB puisque celui-ci n'est jamais cité. Le HIB a effectivement un statut particulier. Il reste qu'il peut jouer son rôle d'accueil des patients francophones du HFR de Meyriez lors de la rénovation future, étant parmi les sites les plus proches. Ne faudrait-il pas dans ce cas jouer la carte de la proximité? La prise en considération du HIB serait alors un signe rassurant pour notre population broyarde fribourgeoise.

Piller Alfons (UDC/SVP, SE). Die Diskussionen sind interessant. Ich habe fast alles mitgehört und kann den grössten Teil der Voten unterstützen. Ich habe jedoch eine Frage: Warum spricht man nicht zuerst mit der Bevölkerung bevor man entscheidet? Nein, man entscheidet und dann wird anstandshalber informiert; dies mit dem Gedanken: Die Marionetten sagen ja und stimmen eh irgendwann zu.

Warum, sehr verehrte Staatsrätinnen, Staatsräte, Verwaltungsräte, praktizieren Sie es nicht wie es im Spital praktiziert wird? Beim Eintreffen ins Spital wird zuerst der Puls gefühlt und dann entschieden. Als ich mir den Daumen abgeschnitten hatte und in Tafi eingeliefert wurde, wurde nicht zuerst entschieden: «Wir nähern ihn nicht wieder an.» Man hat zuerst den Puls gefühlt und dann entschieden. Ich möchte an dieser Stelle den Verantwortlichen für die hervorragende Arbeit gratulieren, die hier immer geleistet wurde.

Ich mache mir wie mein Kollegen Vonlanthen ernsthafte Überlegungen zu einem neuen Kanton Sense-See. Ich bitte Sie, meine Damen und Herren Staatsräte und Verwaltungsräte, die Vorentscheide nochmals zu überdenken und zu überprüfen. Und die Bevölkerung des Sense-Bezirks möchte

ich aufrufen: Seien Sie wachsam. Lassen wir uns nicht wieder etwas gut Funktionierendes wegnehmen.

Bapst Markus (*PDC/CVP, SE*). Wir haben bereits eine lange Diskussion hinter uns. Ich möchte auf etwas zu sprechen kommen, das vielleicht etwas verloren gegangen ist, nämlich die Sichtweise des Patienten und des Steuerzahlers. Vorweg: Ich werde mich regionalpolitisch nicht weiter dazu äussern, dazu wurde alles gesagt. Ich bin allerdings der Ansicht, dass die Sensler und die Seebezirkler mehr Freiburger als Berner sind und auch bleiben werden.

Fakt ist: Die freie Spitalwahl existiert. Fakt ist: Patienten beginnen zu vergleichen. Patienten wollen am besten Ort behandelt werden und Fakt ist weiter, dass die eidgenössische Gesetzgebung das vorsieht und die eidgenössische Gesetzgebung dies favorisiert. Hier liegt in vielen Augen ein Potential auch von Kunden und der Verwaltungsrat des HFR tut gut daran, zu überlegen, was er mit den dezentralen Standorten macht. In den Augen der Patienten sind nämlich kleine Spitäler relativ sympathisch und dies sollte nicht aus den Augen gelassen werden.

Für den Kunden sind qualitativ hochstehende Leistungen wichtig, auch in kleineren Strukturen und hier sollte überlegt werden, in welcher Form unter Umständen auch Leistungen, die heute zentral erbracht werden, unter Umständen dezentralisiert organisiert werden können oder gemeinsam im Netz erreicht werden können. Fakt ist weiter: Die Tarifverhandlungen sind gescheitert. Im Interesse des Freiburger Steuerzahlers, der die anstehenden Defizite nämlich bezahlt, sind sie schnell und zielführend zu Ende zu führen. Dabei den Versicherern die Schuld fürs Scheitern in die Schuhe zu schieben, ist zu einfach. Diese erfüllen nämlich nur ihren gesetzlichen Verhandlungsauftrag und können somit nicht einfach einen beliebigen Tarif akzeptieren. Gesicherte Tarife ermöglichen nämlich erst eine vernünftige Diskussion über zukünftige Strukturen, weil wir erst dann definitiv wissen, welche Mittel zur Verfügung stehen und dies ist heute nicht bekannt. Es wird hier von 15 Millionen Franken Defizit gesprochen, vielleicht ist es aber auch mehr und darum müssen diese Verhandlungen unbedingt jetzt zu Ende geführt werden.

Waeber Emanuel (*UDC/SVP, SE*). Les événements et les communications pratiquement quotidiens du conseil d'administration du HFR d'une part, du Conseil d'Etat d'autre part, en relation avec la planification cantonale des hôpitaux, font peine à voir. A mon goût ce qui se passe dans notre canton est un drame avec une fin programmée des hôpitaux de soins aigus de Riaz et de Tavel. Mais politiquement le dernier

mot n'est pas encore dit. Je constate que le Grand Conseil continue à exercer la haute surveillance sur les hôpitaux fribourgeois. Je constate aussi que la stratégie de centralisation a été une mauvaise stratégie. Venons-en au fait.

Avant la centralisation l'hôpital de Tavel bénéficiait d'une indépendance médicale et économique et il était bénéficiaire. Il couvre un rayon de soins d'environ 60 à 70 000 personnes. L'hôpital de Tavel offre des soins médicaux excellents, j'en ai moi-même fait l'expérience et cela 24 heures sur 24. Bien entendu, cela n'est pas gratuit. Mais pourquoi l'hôpital de Tavel devrait-il participer au déficit des autres hôpitaux? Le problème se trouve ailleurs, soit à l'Hôpital cantonal. Ainsi le Conseil d'Etat a-t-il dû admettre que les salaires versés par le HFR en comparaison avec ceux versés en Suisse romande, sont trop élevés et que les coûts des prestations sont parmi les plus hauts en Suisse. Le manque de médecins en tant que problème récurrent n'explique pas tout. Récemment, la semaine passée, santésuisse nous a informés que depuis la levée de l'interdiction de nouveaux cabinets de médecins, du 1^{er} janvier de cette année jusqu'à fin avril, 890 nouveaux médecins ont obtenu une autorisation, 191 médecins généralistes et 699 spécialistes. Et finalement en ce qui concerne la faisabilité, le conseil d'administration a demandé un rapport dans le but de mettre en pratique un scénario avec un seul hôpital public de soins aigus et plusieurs établissements pour la réadaptation et la gériatrie. Je constate que cela signifie l'arrêt de mort des hôpitaux de Riaz et de Tavel, d'autres variantes n'étant malheureusement pas envisagées. Je vous remercie de votre attention.

Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales. Ce débat est largement émotionnel. Je crois que c'était important que les choses puissent être dites cet après-midi en ce qui concerne la politique sanitaire du canton.

Le Conseil d'Etat a souhaité vous donner l'ensemble des informations qu'il a sur sa table aujourd'hui, informations que nous n'avons pas depuis aussi longtemps que semblent le prétendre les uns et les autres. Je vais peut-être faire un peu d'histoire. Le Conseil d'Etat est responsable de la planification hospitalière, c'est-à-dire qu'il doit définir les besoins de la population fribourgeoise en termes d'accès à des soins de qualité et de sécurité de ces soins-là. C'est ce que nous avons fait en 2008 en donnant des missions aux hôpitaux fribourgeois et aux cliniques privées avec des mandats extra-cantonaux pour toutes les prestations que nous ne pouvons pas donner dans le canton. Là-dessus, est venue la révision de la législation fédérale sur le financement hospitalier, avec un cadre qui a changé quelque peu la donne puisque désor-

mais, depuis le 1^{er} janvier 2012, les hôpitaux sont mis sous la pression des coûts des DRG qui doivent permettre – qui voudraient permettre – une comparaison entre les hôpitaux, étant entendu que, d'un point de vue fédéral, on a estimé que les patients allaient comparer les hôpitaux les uns par rapport aux autres et qu'on était dans un marché comme on va acheter sa voiture: on décide qu'on va dans cet hôpital qui est peut-être un peu moins cher que l'autre. Je suis convaincue que ce n'est pas le cas. La population fribourgeoise attend des soins de qualité et de proximité sur l'ensemble du canton.

Lorsque je suis venue devant le Grand Conseil avec la nouvelle loi sur le financement hospitalier, j'ai rendu attentifs le Grand Conseil et la commission parlementaire, en l'occurrence également, au fait que cette nouvelle loi donnait des nouvelles compétences et de plus grandes compétences au conseil d'administration du HFR, notamment en lui confiant l'attribution des missions aux différents sites, la fermeture éventuelle d'un site restant de la compétence du Conseil d'Etat. L'année dernière, j'ai également informé la Commission des finances et de gestion que, en regard du budget 2012 élaboré à l'Hôpital fribourgeois, si les discussions avec les assureurs concernant la fixation du DRG ne permettaient pas d'atteindre le montant de 10 770 francs, il y aurait un manco budgétaire pour 2012. Là, j'ai vraiment eu toute la transparence qui était attendue de la Directrice de la santé et des affaires sociales. Je rappelle également que dans les débats, ici au plénum, sur la nouvelle loi sur le financement hospitalier, il a été relevé par certains d'entre vous qu'il fallait laisser cette marge de manœuvre au conseil d'administration qui devrait, pour répondre à l'article 8 de la nouvelle loi, équilibrer les comptes et que, en cas d'exercices déficitaires, des mesures devaient être prises pour couvrir le déficit dans le délai de trois ans. La commission a d'ailleurs renforcé cet article, proposition que le Grand Conseil a suivie. Voilà pour le cadre!

Dans le rapport, nous avons vraiment voulu répondre aux premières attentes auxquelles nous pouvions répondre. Si nous avons pu en si peu de temps préparer ce rapport de treize pages, c'est que nous y avons vraiment consacré l'essentiel de l'énergie de nos services et de l'Hôpital fribourgeois pour vous apporter toutes les réponses que vous étiez en droit d'attendre. C'est aussi la preuve que, contrairement à ce que certains d'entre vous ont laissé entendre cet après-midi, nous étions préparés à ce nouveau financement hospitalier. Cela fait plus de trois ans que nous travaillons sur les différentes mesures, tant à la Direction de la santé et des affaires sociales qu'à l'Hôpital fribourgeois, pour préparer l'introduction de ce nouveau financement hospitalier.

J'aimerais également apporter l'une ou l'autre réponse puisque le manque d'anticipation de l'ancien conseil d'administration de l'Hôpital fribourgeois m'a été reproché par plusieurs d'entre vous. J'aimerais rappeler que je n'ai pris la présidence qu'à l'été 2010, qu'à ce moment-là nous avons déjà demandé au conseil de direction de préparer un masterplan, masterplan que nous avons mis dans la réponse. Donc nous avons déjà préparé l'avenir pour savoir quels seraient les investissements auxquels nous serions confrontés ces prochaines années. Et, lors de sa journée «au blanc» de février 2011, le conseil d'administration a déjà réfléchi aux pistes qui ressortent dans ce rapport. Nous avons déjà fait une réflexion sur la manière de positionner l'Hôpital fribourgeois.

Mesdames et Messieurs les Députés, je pense que c'est là le plus important de cette discussion: comment positionnons-nous l'Hôpital fribourgeois dans le paysage hospitalier suisse? Je vous rappelle que sur certaines cartes hospitalières des assureurs ou de l'Office fédéral de la santé publique, il n'y a même plus d'hôpitaux dans le canton de Fribourg! C'est contre ça que nous nous battons aujourd'hui. Nous nous battons vraiment pour maintenir des soins de qualité dans ce canton, avec un hôpital qui soit compétitif, qui soit attractif parce que, en marge, nous avons également toute la problématique du manque de médecins, de la pénurie annoncée de médecins. Je le rappelle, nous avons besoin de 1300 médecins par année en Suisse; nous n'en formons que 700! Je vous laisse faire le compte vous-mêmes. Il est particulièrement important que l'Hôpital fribourgeois ait des centres de compétences sur ses sites et qu'on puisse vraiment apporter les meilleurs soins à la population fribourgeoise. Lorsque vous êtes malade, lorsque votre enfant est malade, lorsque vous avez un cancer, vous attendez de l'hôpital qu'il vous apporte les meilleurs soins et que ce soit les personnes les plus compétentes qui vous prennent en charge. Nous avons également des impératifs, je l'ai dit, de qualité, de sécurité des soins, d'assurer à la population fribourgeoise la sécurité des soins. Je pense que la population fribourgeoise attend aussi que nous répondions à cette exigence-là.

Nous devons faire face à des problèmes de relève médicale et, bien évidemment, de maîtrise de coût des prestations. On l'a dit dans le rapport, le HFR est un des hôpitaux les plus chers de Suisse. Pour cela, nous vous avons donné plusieurs réponses dans le rapport. Bien évidemment, il y a la durée de séjour, qui est plus élevée dans le canton de Fribourg que la moyenne. Donc, il y a moins de pression sur les sorties pour les personnes, il faut le dire aussi. C'est aussi un souci qui est partagé par la population fribourgeoise de ne pas être «éjecté» des hôpitaux. C'est un élément sur lequel nous devons malgré tout travailler. Il y a également les questions,

aussi bien sûr, liées à l'activité sur les six sites qui induit des coûts. Il y a effectivement la problématique des coûts des salaires du personnel, qui a des excellentes conditions de travail. Je le rappelle, les conditions de travail des collaborateurs du HRF sont soumises à la LPers, qui passe par Evalfri, système d'évaluation des collaborateurs de l'Etat qui aboutit aux différentes classifications du personnel – il y a une réflexion derrière Evalfri. Mais je crois que nous sommes aussi fiers d'avoir un personnel qui fait un excellent travail. Nous sommes aussi fiers que nos collaborateurs soient correctement payés pour une profession extrêmement exigeante, 24h sur 24 et 7 jours sur 7. C'est un travail qui est de plus en plus exigeant également.

En février 2011, le conseil d'administration avait déjà commencé ces réflexions. Je réfute donc les reproches selon lesquels ce conseil d'administration n'a rien fait. Les premières bases de réflexion ont été posées. Nous avons demandé au conseil de direction de travailler les différents scénarii que nous avons esquissés lors de la séance de février 2011. Ces scénarii ont été travaillés par le conseil de direction de l'Hôpital fribourgeois. Le conseil d'administration de l'Hôpital fribourgeois a décidé en toute fin de l'année passée d'attendre pour rediscuter des scénarii et des mesures tels qu'ils avaient été discutés ou dessinés – précisés ou approfondis, devrais-je dire – par le conseil de direction, d'attendre l'arrivée du nouveau conseil d'administration et surtout aussi de la nouvelle directrice de l'Hôpital fribourgeois pour que ces mesures soient portées par la nouvelle équipe puisque qu'on ne pouvait pas, à toute fin décembre, mettre en place ou discuter de décisions qui devaient être portées par d'autres. Nous souhaitions aussi avoir l'analyse et l'expertise de la nouvelle directrice générale; c'est ce que nous avons fait lors de la journée «au vert» de fin avril. Donc aucune décision n'est tombée avant. C'est bien lors de la journée «au vert» de fin avril que le conseil d'administration, durant toute une journée, a rediscuté des différents scénarii, a demandé des approfondissements, a demandé des études notamment sur les coûts des différentes mesures qui étaient proposées, a posé toute une série de questions pour avoir différents éléments de réponses aux questions qu'il se posait. Ce même conseil d'administration, dans sa séance «au vert» de fin avril, a également décidé de lancer l'étude de faisabilité, toujours dans ce souci de positionnement de l'Hôpital fribourgeois d'ici dix ans, voire quinze ans, notamment aussi en lien avec le masterplan. Voilà le cadre tel qu'il est posé aujourd'hui.

Je ne vais pas répondre à toutes les remarques parce je pense que cela me prendrait beaucoup trop de temps. J'aimerais quand même répondre à l'une ou l'autre question. D'abord, la crise de liquidités puisque la question m'a été posée. Là

aussi, à la fin de l'année passée, la Direction de la santé et des affaires sociales a demandé aux assureurs et à l'Hôpital fribourgeois d'avancer rapidement dans les négociations, en tout cas d'avoir soit des résultats d'ici la fin de l'année 2011, soit de constater l'échec des négociations pour que nous puissions fixer des tarifs provisoires. Ce sont les représentants de l'Hôpital fribourgeois, notamment la direction économique, qui assistent à ces discussions avec les assureurs et le Service de la santé publique a un collaborateur, uniquement en observateur, qui participe aussi à ces discussions.

J'avais informé l'Hôpital fribourgeois que je souhaitais que le Conseil d'Etat, en cas d'échec des négociations, puisse prendre une ordonnance pour appliquer des tarifs provisoires, déjà en janvier, pour permettre justement à l'Hôpital fribourgeois de pouvoir procéder aux factures. Nous étions prêts avec une ordonnance, ordonnance que nous avons dû suspendre puisque l'Hôpital fribourgeois et les assureurs ont repris les négociations à la fin janvier. Finalement, c'est le 3 avril 2012, que le conseil d'administration a constaté, pour une partie des assureurs, un échec des négociations. Je rappelle qu'avec le groupe Helsana les négociations ont été conclues à 10 150 francs. Avec Assura nous n'avons pas pour l'instant de décisions parce que cette assurance attend un peu pour voir à quel clan elle va se rallier.

Par contre, c'est un échec des négociations avec tarifsuisse SA puisque ce groupe reste campé sur les 9760 francs qu'il nous propose. Le Service de la santé publique est en train de faire les analyses nécessaires pour pouvoir fixer une valeur du point définitive. L'HFR a depuis le 3 avril des tarifs provisoires avec lesquels il peut facturer. Restait pour lui la question de l'ordonnance fédérale sur la transmission des données médicales qui n'a pas encore été approuvée. Il attendait cette décision pour envoyer les factures puisque le cas échéant on pourrait être appelé à refaire toutes les factures en fonction des décisions prises. Donc il y avait ce souci-là de la part du HFR. Voyant qu'il y avait un problème avec les négociations tarifaires, j'ai abordé M. le Directeur des finances à la fin de l'année dernière ou tout au début de cette année. Nous nous sommes rencontrés le 19 janvier pour discuter avec la Direction des finances des problèmes de manque de liquidités puisque si l'hôpital fribourgeois ne peut pas facturer il y a un manque de liquidités. Donc nous avons convenu avec l'Administration des finances d'un contrat de crédit en compte courant. Les choses ont ainsi été anticipées et aujourd'hui ce compte courant, qui est ouvert auprès de la trésorerie, fait l'objet d'une convention qui a été élaborée le 23 janvier et tout est parfaitement transparent par rapport à cela. L'hôpital fribourgeois, au moment où il encaissera les montants des assureurs, remboursera les montants sur le compte cou-

rant de la trésorerie et les acomptes de l'Etat eux sont versés directement sur le compte courant de la trésorerie. Je vous ai donné la situation pour les négociations.

En ce qui concerne la Commission de planification hospitalière, elle a été impliquée dès le moment où nous avons des informations à lui donner. Nous avons fixé une séance il y a dix jours, lundi dernier, pour donner les informations sur les décisions qui étaient de la compétence de l'hôpital fribourgeois et pour l'informer que sur les options ouvertes, c'est-à-dire la fermeture du site de Châtel-St-Denis, elle devra bien évidemment donner son préavis au Conseil d'Etat avant qu'une décision ne soit prise. Donc les travaux sont parfaitement en cours et la Commission de planification a été impliquée au moment où nous avons connaissance des décisions à leur transmettre.

On m'a posé la question de savoir si un manco tarifaire pourrait faire l'objet d'une prestation d'intérêt général. Le Conseil d'Etat a répondu qu'il était prêt à examiner cette question dans le cadre du budget 2013, puisque bien évidemment l'hôpital a besoin de ces montants pour assurer les prestations qu'il donne actuellement. Le Grand Conseil aura bien sûr à se prononcer dans le cadre de l'approbation du budget de l'Etat puisque le montant sera soumis dans le cadre de l'approbation du budget. Je rappelle que c'est une ligne, il y a la subvention pour l'achat des prestations, plus l'achat des prestations d'intérêt général.

En ce qui concerne le personnel, le Conseil d'Etat n'a pas l'intention de prendre des mesures pour réduire les prestations des collaborateurs. Cela fait l'objet d'une évaluation Evalfri et c'est tout le système Evalfri qui serait, le cas échéant, remis en cause; je rappelle que le personnel de l'hôpital fribourgeois est soumis à la LPers.

Le Conseil d'Etat n'a pas aujourd'hui sur sa table une demande formelle de fermeture de Châtel-St-Denis. Nous attendons cette décision du conseil d'administration et comme il vous a été dit dans la réponse, le Conseil d'Etat entend rencontrer le conseil d'administration tout prochainement, pour avoir une explication sur l'ensemble des mesures proposées, pour avoir une explication sur la proposition de la fermeture éventuelle de Châtel-St-Denis et pour obtenir aussi les raisons et une argumentation étayée, chiffrée de ces propositions qui sont faites. Et j'aimerais le redire, parce je crois qu'il y a eu plusieurs fois un peu de confusion dans vos interventions, il n'y a pas de décision de fermeture de Châtel-St-Denis aujourd'hui qui est prise. C'est une décision qui est de la compétence du Conseil d'Etat, sur un préavis de la Commission de planification sanitaire.

En ce qui concerne la planification sanitaire, je l'ai dit, elle a donné des missions pour répondre aux besoins de la population. Avec les propositions aujourd'hui faites par le HFR, il n'y a pas de diminution de prestations. L'ensemble des missions sont conservées sur le canton. C'est par contre les différents lieux où elles pourraient être octroyées qui sont remis en cause, mais il n'y a aucune diminution de prestations pour la population fribourgeoise. D'ailleurs le Conseil d'Etat entend également s'assurer, dans le cadre de l'examen qu'il fera des demandes qui pourraient venir de l'hôpital fribourgeois, que l'étude de faisabilité, notamment sur la réunion des soins aigus sur un seul site – et là encore il n'y a pas de décision, on attend l'étude de faisabilité pour se prononcer –, le Conseil d'Etat attend que l'analyse ne se fasse pas seulement sur les aspects économiques et sociaux, mais attend aussi que l'adéquation des projets du HFR corresponde au fondement de la planification hospitalière; le Conseil d'Etat reste maître de la planification hospitalière. Le mandat en tant que tel qui est donné à cette société pour l'étude de faisabilité est très clair: c'est d'examiner une étude portant sur la création d'un seul hôpital public de soins aigus et de plusieurs hôpitaux de réadaptation et de médecine gériatrique en tenant compte de la mise en place éventuelle de permanences. Et là c'est vraiment important de le rappeler, l'accès aux permanences, aux services d'urgence est quelque chose d'extrêmement important et le Conseil d'Etat sera très, très attentif à ces éléments: tout d'abord l'assurance que l'ensemble de la population ait accès à des soins de qualité et ait accès à des soins d'urgence.

En ce qui concerne l'analyse plus large – c'était aussi une remarque sur la planification hospitalière –, le nombre de lits a été défini dans la planification 2008. Nous nous mettons maintenant au travail parce que nous devons refaire une nouvelle planification hospitalière à laquelle la Commission de planification sera bien évidemment associée en plein, puisqu'elle devra donner son préavis. Cette planification devrait entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2015; les travaux débutent aussi chez nous. On m'a reproché de ne pas avoir anticipé ou que le Conseil d'Etat n'avait pas anticipé et qu'on aurait dû commencer plus vite la planification. J'aimerais dire que la planification hospitalière 2008 du canton de Fribourg répond déjà en partie aux objectifs de la nouvelle loi sur le financement hospitalier. Elle avait d'ailleurs servi de modèle pour d'autres cantons, notamment dans la technique utilisée pour cette planification puisqu'elle se base sur le nombre de cas pris par les différents cantons. Les réflexions avaient déjà commencé au conseil d'administration, nous avons préparé l'introduction du nouveau financement, nous avons travaillé aussi sur les journées inappropriées – il faut savoir qu'il y a encore beaucoup trop de journées inappropriées dans ce

canton. Ce sont des réflexions qui ont déjà été mises en place depuis maintenant plus d'une année.

La question des soins aigus. Je crois que vous avez été nombreux à vous prononcer sur une fermeture éventuelle de sites de soins aigus. La réponse sera apportée par l'étude de faisabilité. Je profite de l'occasion pour dire que je suis prête à rendre ce rapport dans le premier trimestre 2013, pour autant bien sûr que j'aie les résultats de l'étude de faisabilité et pour autant que le Conseil d'Etat ne mandate pas une autre étude parce qu'il y a cette étude qui est demandée là et c'est possible qu'en fonction des résultats le Conseil d'Etat puisse demander une analyse complémentaire ou une autre analyse.

Vous avez aussi été nombreux à relever les problématiques de communication HFR. Là je ne peux que prendre acte des remarques que vous avez faites. Nous avons essayé, dans le cadre de la Direction de la santé et des affaires sociales et du Conseil d'Etat, concernant la réponse au postulat, de coordonner justement les informations pour ne pas être désordonné. Je crois que c'est quand même important que je vous donne l'un ou l'autre chiffre pour que vous compreniez de quoi on parle.

Vous avez relevé que la décision de fermer, la nuit et le week-end, le bloc opératoire de l'hôpital de Tavers pourrait mettre en danger la prise en charge des patients de la Singine ou serait vraiment une perte de prestations. Je vous donne juste trois chiffres: de 18h00 à 22h00 les blocs opératoires de l'hôpital de Tavers sont occupés à raison de 4 opérations en moyenne mensuelle. De 22h00 à 7h00, ce sont 2 opérations par mois et le week-end et les jours fériés ce sont 6 opérations par mois en moyenne en 2011. Je pense que c'est quand même important que vous entendiez ces chiffres et que vous puissiez savoir sur quelle base on pose les quelques réflexions qui vous sont proposées aujourd'hui. Les mesures qui sont actuellement étudiées, analysées et proposées font partie d'un plan où il n'y a aucun licenciement. Et c'est ce que nous avons voulu éviter: ne pas avoir de licenciement. Et j'aimerais rassurer les collaborateurs: ils ont reçu des informations, ils ont reçu de la part de la direction du HFR les différents scénarii étudiés et il leur a été dit qu'il n'y avait aucune crainte à avoir pour les postes de travail. Et je vous rappelle juste l'actualité: l'hôpital de Saanen qui annonçait sa fermeture pour novembre de cette année: 65 licenciements. Nous ne sommes pas le seul canton confronté à ces problèmes, d'autres cantons, d'autres hôpitaux vivent les mêmes tourments que le canton de Fribourg. Je suis d'ailleurs allée à l'assemblée générale des Directeurs de la santé la semaine dernière et nombreux sont mes collègues qui sont confrontés aux mêmes mancos tarifaires que le canton de Fribourg. Ce

que nous avons voulu, avec les propositions qui sont faites aujourd'hui, c'est d'abord garantir un accès à des soins à l'ensemble de la population, garantir des soins de qualité et puis éviter tout licenciement. Nous voulons travailler dans ce sens-là. Maintenant si les patients vont se tourner vers Berne ou vers le CHUV, bien sûr cela reste possible. Ce que nous souhaitons avoir, c'est vraiment les meilleurs soins possibles avec le personnel le plus compétent, les meilleurs médecins dans ce canton pour offrir ces soins. Je suis convaincue que la population saura reconnaître cet effort de garantie de la qualité des soins que nous entendons apporter.

Et je rappelle qu'on ne parle pas de fermeture de l'hôpital de Tavers mais qu'on parle, le cas échéant – au cas où une décision serait prise – d'une transformation en site de réadaptation. Il faut savoir qu'à l'avenir la médecine signifie des soins aigus pendant 1–2–3 jours et qu'ensuite il y a des transferts vers les hôpitaux de réadaptation; c'est là que c'est important aussi d'avoir de la proximité.

En ce qui concerne les remarques du député Ith, j'aimerais juste lui rappeler que c'est lui-même, l'année dernière, qui a demandé que la Directrice de la DSAS ne soit plus la présidente du conseil d'administration. Donc lorsqu'il me reproche d'avoir quitté le bateau, j'aimerais juste lui rappeler ses propos de l'année passée. J'aimerais aussi rappeler très clairement que lorsque j'ai accepté de reprendre la présidence du conseil d'administration en été 2010, je l'avais dit, c'était uniquement jusqu'à la prochaine constitution du nouveau conseil d'administration. C'était juste pour faire le lien suite au départ de M. Marius Zosso pour des raisons familiales. Je n'avais en aucun cas l'intention de poursuivre ce mandat. Les choses avaient été dites très clairement puisque justement avec ce nouveau financement hospitalier, ce nouveau paradigme qui veut que l'Etat achète des prestations, je pense que ce n'est pas juste que je reste présidente de ce conseil d'administration. C'est important que les rôles soient clairement définis, donc je n'ai pas quitté un navire que j'ai coulé. Au contraire avec l'ancien conseil d'administration, avec le nouveau maintenant, nous faisons tout pour offrir à la population fribourgeoise des soins de qualité, la sécurité des soins. C'est notre engagement au quotidien sur ce dossier parce que c'est ce qui nous importe par dessus tout.

Et j'ouvre la parenthèse, vous l'avez dit, il y a eu toute la problématique de la maternité du site de l'Hôpital cantonal l'année dernière. Si nous avons été confrontés à ce problème-là c'est aussi parce que nous manquons de médecins, nous manquons de chefs de clinique, nous manquons d'assistants, nous n'étions plus assez attractifs non pas parce que nous n'avions pas la masse critique – nous avons la masse

critique, nous avons 700 accouchements tant à Fribourg qu'à Riaz et la masse critique est à partir de 500 accouchements –, mais simplement c'est une autre problématique dont on discute, c'est comment devenir une clinique A pour attirer des médecins, c'est comment avoir un maximum de prestations. Parce qu'aujourd'hui pour attirer les médecins, pour que les médecins viennent se former, il faut qu'il y ait un maximum de prestations pendant leur temps de travail et c'est à ce souci-là que nous sommes confrontés aujourd'hui et pas à un autre souci.

Je comprends toutes les préoccupations des districts, notamment de la Veveyse qui craint pour son hôpital. Là je le redis le Conseil d'Etat va analyser les éléments et va, sur la base aussi du préavis de la Commission de planification sanitaire, prendre les meilleures décisions pour l'ensemble de la population fribourgeoise. Madame la députée Kaelin Murith a dit que je manquais de transparence, que je n'avais pas eu le courage d'ouvrir le débat. Je crois qu'au contraire je l'ai fait et je l'ai dit lors de la prise en compte du postulat urgent, nous voulions faire cette transparence-là, nous apporterions tous les éléments que nous avons en notre possession. Je crois que c'est toujours ce que j'ai fait dans l'intérêt de la population fribourgeoise et dans l'intérêt de garantir cette qualité des soins. C'est vraiment ce qui motive le conseil d'administration, ce qui me motive et ce qui motive aussi mes services au quotidien. Avoir constitué l'HFR était un acte pionnier. Je pense qu'aujourd'hui si nous n'avions pas le HFR, nous serions encore en bien plus mauvaise situation que cela. Je vous rappelle juste l'histoire. Pourquoi finalement l'hôpital du Sud fribourgeois s'est fait plus rapidement que ce qui avait été prévu par la déclaration de Vaulruz. C'était faute de moyens financiers des communes qui ont accéléré le mouvement et on voit que parfois la réalité nous rattrape plus vite qu'on ne le souhaite. Je suis convaincue que c'est grâce à ce qui s'est mis en place ces dernières années que nous n'avons fait qu'augmenter cette qualité de soin, que nous avons augmenté les collaborations entre les différents sites. Lorsqu'il y a eu un problème, ce sont des médecins de Fribourg qui sont allés aider à Riaz, à Tafers. On voit qu'il y a des collaborations, des synergies et je suis convaincue que c'est vraiment dans ce sens-là qu'on doit aller pour la population fribourgeoise. Je relève juste en passant que les communes n'ont pas remis les hôpitaux gratuitement mais contre 12 millions quand même.

Pour le reste, je crois que j'ai répondu, peut être pas à toutes les questions, mais je crois qu'il me faudrait encore trop de temps. Juste peut-être encore le HIB. On ne peut pas demander au HFR de réfléchir pour la stratégie HIB. Donc nous prendrons en compte, dans le cadre de la planification, les réflexions et bien sûr nous intégrons les réflexions pour le

HIB aussi dans ce cadre-là. Simplement il faut que les choses se fassent dans les bons endroits.

Je crois ce que nous voulons tous au-delà des différentes compétences attribuées aux différents intervenants, c'est, je le répète parce que c'est ce qui nous fait agir, garantir une bonne qualité des soins et une prise en charge sûre de la population fribourgeoise. Il est important pour cela que tous les acteurs impliqués dans la politique sanitaire hospitalière du canton travaillent ensemble et cherchent les solutions les meilleures et les plus adaptées, nous n'avons pas droit à l'erreur, l'enjeu est trop important pour la population fribourgeoise.

Le Conseil d'Etat va rencontrer le conseil d'administration, il va prendre le temps nécessaire pour examiner les options ouvertes. Cela permettra aux différentes instances impliquées de disposer de tous les éléments pour prendre les bonnes décisions et c'est à ce moment-là que nous saurons quelles solutions seront possibles, quelles sont les seules possibles, car elles permettraient d'assurer la pérennité d'une prise en charge de qualité pour tous les habitants de ce canton. Et je terminerai par là, vous l'avez vu, le Conseil d'Etat est prêt à examiner la prise en compte des montants dans le cadre du budget 2013 pour permettre justement à l'hôpital fribourgeois, au Conseil d'Etat et aux différentes instances de prendre le temps de la réflexion et de permettre à l'hôpital fribourgeois de poursuivre ses prestations qui sont vraiment de qualité au quotidien. Là je profite de remercier tous les collaborateurs qui s'engagent sur le terrain pour offrir ces soins de qualité. Je vous invite à accepter ce postulat.

La Présidente. Nous allons donc procéder au vote sur ce postulat. Comme je l'ai annoncé au départ, nous allons procéder à deux votes, le premier sur la prise en considération du postulat lui-même, le second sur l'urgence. Je vous rappelle que le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique a demandé un rapport avant la fin du premier trimestre 2013.

Je dois rectifier un petit détail juridique que j'ai signalé en ouverture de ce débat. En effet, seule la décision d'appliquer la procédure accélérée, ce que nous avons fait lors de la session de mai, nécessite la majorité qualifiée du Grand Conseil. Par contre, lors de la prise en considération de l'instrument parlementaire, le Grand Conseil confirme ou infirme l'urgence. La majorité simple suffit pour cette décision. J'avais lu un peu trop rapidement notre loi sur le Grand Conseil. Je vous prie de m'en excuser. Donc, la majorité simple suffira pour décider l'urgence.

- > Au vote, la prise en considération de ce postulat est acceptée par 94 voix sans opposition ni abstention.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Affolter (LA, PS/SP), Andrey (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Berset (SC, PS/SP), Bertschi (GL, UDC/SVP), Bonny (SC, PS/SP), Boschung (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bosson (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard C. (SC, PLR/FDP), Burgener Woeffray (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Castella D. (GR, PLR/FDP), Castella R. (GR, PLR/FDP), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Collomb (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Corminbœuf (BR, PS/SP), de Weck (FV, PLR/FDP), Doutaz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet (VE, PS/SP), Fasel J. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Gamba (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Gander (FV, UDC/SVP), Garghentini Python (FV, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Grandgirard (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet (VE, PS/SP), Hänni-Fischer (LA, PS/SP), Hayoz (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Johner-Etter (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly G. (GR, UDC/SVP), Kolly N. (SC, UDC/SVP), Krattinger-Jutzet (SE, PS/SP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lambelet (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Losey (BR, UDC/SVP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot (VE, UDC/SVP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller B. (SC, PS/SP), Pythoud-Gaillard (GR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rauber (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Riedo (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Rodriguez (BR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Schafer (SE, ACG/MLB), Schläfli (SC, UDC/SVP), Schmid (LA, ACG/MLB), Schneuwly (SE, ACG/MLB), Schoenenweid (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuway (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Stempf-Horner (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Sutter (SC, ACG/MLB), Thalmann-Bolz (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Vial (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), von Dach (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber (SE, UDC/SVP), Wassmer (SC, PS/SP), Wüthrich (BR, PLR/FDP), Zosso (SE, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 94.*

- > Au vote, l'urgence de ce postulat est acceptée 92 voix contre 1. Il n'y a pas d'abstentions.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Andrey (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Berset (SC, PS/SP), Bertschi (GL, UDC/SVP), Bonny (SC, PS/SP), Boschung (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bosson (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard C. (SC, PLR/FDP), Burgener Woeffray (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Castella D. (GR, PLR/FDP), Castella R. (GR, PLR/FDP), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Collomb (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Corminbœuf (BR, PS/SP), de Weck (FV, PLR/FDP), Doutaz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet (VE, PS/SP), Fasel J. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Gamba (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Gander (FV, UDC/SVP), Garghentini Python (FV, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Grandgirard (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet (VE, PS/SP), Hayoz (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/

SP), Jendly (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Johner-Etter (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly G. (GR, UDC/SVP), Kolly N. (SC, UDC/SVP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Krattinger-Jutzet (SE, PS/SP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lambelet (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Losey (BR, UDC/SVP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot (VE, UDC/SVP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller B. (SC, PS/SP), Pythoud-Gaillard (GR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rauber (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Riedo (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Rodriguez (BR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Schafer (SE, ACG/MLB), Schläfli (SC, UDC/SVP), Schmid (LA, ACG/MLB), Schneuwly (SE, ACG/MLB), Schoenenweid (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuway (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Stempf-Horner (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Sutter (SC, ACG/MLB), Thalmann-Bolz (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Vial (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), von Dach (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber (SE, UDC/SVP), Wassmer (SC, PS/SP), Wüthrich (BR, PLR/FDP), Zosso (SE, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: N.*

A voté non:

Zadory (BR, UDC/SVP). *Total: 1.*

- > Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour élaboration d'un rapport jusqu'au 30 juin 2013.

Projet de décret N° 15 relatif aux naturalisations¹

Rapporteur: **Gilles Schorderet** (UDC/SVP, SC).

Commissaire: **Marie Garnier**, Directrice des institutions, de l'agriculture et des forêts.

Entrée en matière

Le Rapporteur. Vu l'heure avancée, je vais essayer d'être bref. La Commission des naturalisations s'est réunie à huit reprises pour étudier le présent projet de décret. Après examen de 81 dossiers, la Commission a donné un préavis positif pour 68 dossiers, ce qui représente 161 personnes; 13 dossiers ont été recalés pour diverses raisons. Après vérification des données d'état civil, un changement de nom est intervenu pour le cas N° 4 du projet de décret. En raison des délais très courts le Service des naturalisations n'a pas réussi à corriger préalablement le document. Je commenterai la modification annoncée à la lecture des articles. C'est à l'unanimité de ses membres que la Commission des naturalisations vous recommande d'entrer en matière sur le projet de décret qui vous est soumis et de l'accepter avec la modification proposée par la commission.

¹ Message pp. 1319ss.

- > L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Lecture des articles

Art. 1

Le Rapporteur. A l'article premier, comme annoncé, au N° 4, Madame Ahmed Saied, Kurdistan s'appelle maintenant Saïd, Kurdistan et c'est sous ce nom qu'elle sera naturalisée.

- > Adopté.

Art. 2, 3, titre et considérants

- > Adoptés.
- > La lecture des articles est ainsi terminée. Il est passé au vote final.
- > Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, tel qu'il sort des délibérations, par 69 voix contre 1. Il n'y a pas d'abstention.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Berset (SC, PS/SP), Bertschi (GL, UDC/SVP), Bonny (SC, PS/SP), Boschung (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard C. (SC, PLR/FDP), Burgener Woeffray (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Castella D. (GR, PLR/FDP), Castella R. (GR, PLR/FDP), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Corminboeuf (BR, PS/SP), de Weck (FV, PLR/FDP), Doutaz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel J. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Gamba (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Grandgirard (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Johner-Etter (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Krattinger-Jutzet (SE, PS/SP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lambelet (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Losey (BR, UDC/SVP), Mauron (GR, PS/SP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Page (GL, UDC/SVP), Piller B. (SC, PS/SP), Rapporteur (), Rauber (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Rey (FV, ACG/MLB), Riedo (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Rodriguez (BR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Schafer (SE, ACG/MLB), Schläfli (SC, UDC/SVP), Schmid (LA, ACG/MLB), Schoenenweid (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Schuwey (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Stempfel-Horner (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Sutter (SC, ACG/MLB), Thalman-Bolz (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Vial (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), von Dach (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber (SE, UDC/SVP), Wassmer (SC, PS/SP), Wüthrich (BR, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zosso (SE, UDC/SVP). *Total: 69.*

A voté non:

Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 1.*

—

Projet de décret N° 9 portant dépôt d'une initiative cantonale à l'Assemblée fédérale (bannir l'huile de palme de nos assiettes)¹

Rapporteur du Bureau: **Pascal Kuenlin** (PLR/FDP, SC).

Commissaire: **Marie Garnier**, Directrice des institutions, de l'agriculture et des forêts.

Entrée en matière

Le Rapporteur. Ce projet de décret fait suite à l'acceptation par le Grand Conseil en mai 2011 d'une initiative parlementaire qui a d'ailleurs été transformée en motion pour exercer ce droit d'initiative du canton en matière fédérale. Cette procédure visait à limiter l'usage de l'huile de palme et de promouvoir les produits qui pouvaient remplacer cette substance. En mai 2011, le Grand Conseil a donc accepté cette motion par 62 voix contre 17 oppositions et 10 abstentions. Ce projet de décret a été traité par le Bureau qui s'est lui-même désigné commission ordinaire. Le Bureau a accepté ce projet de décret par 13 voix sans opposition ni abstention le 1^{er} juin et c'est donc au nom du Bureau que je vous demande d'en faire autant.

Page Pierre-André (UDC/SVP, GL). Je remercie le Conseil d'Etat qui a préparé le décret concernant la motion que j'avais déposée avec mon collègue Sébastien Frossard. Notre motion qui a été acceptée en mai 2011 demandait de bannir l'huile de palme de nos assiettes. Je vous demande Mesdames, Messieurs les Députés de soutenir massivement ce décret qui est un élément supplémentaire aux outils déposés au niveau fédéral. Le Conseil d'Etat a repris les éléments qui ont été proposés lors de la prise en considération de cette motion. Je ne vais pas les répéter ici et le décret me satisfait pleinement ainsi qu'à tout le groupe UDC. Nous espérons que ce décret aidera à promouvoir nos produits et à donner une meilleure information aux consommateurs quant à la présence de l'huile de palme dans les produits que nous consommons et à long terme une meilleure proximité et qualité de nos produits de consommation.

- > L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

¹ Message pp. 1252ss.

Lecture des articles

Art. 1 et 2, titre et considérants

- > Adoptés.
- > La lecture des articles est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

- > Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, sans modification, par 77 voix sans opposition ni abstention.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Berset (SC, PS/SP), Bertschi (GL, UDC/SVP), Bonny (SC, PS/SP), Boschung (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bosson (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard C. (SC, PLR/FDP), Burgener Woeffray (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Castella D. (GR, PLR/FDP), Castella R. (GR, PLR/FDP), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Corminbœuf (BR, PS/SP), de Weck (FV, PLR/FDP), Doutaz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel J. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel Roggo (SE, ACG/MLB), Gamba (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Gander (FV, UDC/SVP), Garghentini Python (FV, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Grandgirard (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Johner-Etter (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly G. (GR, UDC/SVP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Lambelet (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Losey (BR, UDC/SVP), Mauron (GR, PS/SP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Pythoud-Gaillard (GR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (), Rauber (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Riedo (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Rodriguez (BR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Schafer (SE, ACG/MLB), Schläfli (SC, UDC/SVP), Schmid (LA, ACG/MLB), Schoenenweid (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Stempfel-Horner (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Sutter (SC, ACG/MLB), Thalmann-Bolz (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Vial (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), von Dach (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber (SE, UDC/SVP), Wassmer (SC, PS/SP), Wüthrich (BR, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zosso (SE, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). Total: 77.

—

Motion M1124.11 Alfons Piller/Emanuel Waeber

(loi sur la péréquation financière intercommunale: adaptation de la péréquation des besoins)¹

Prise en considération (retrait)

Piller Alfons (UDC/SVP, SE). Gesetz über den Finanzausgleich: Über den neuen Finanzausgleich sprach man während rund 20, 25 Jahren. Man hoffte, dass es einmal ein solidarisches Zeichen gibt für unsere Rand-, Berg- und schwächeren Regionen. Aber da kam das böse Erwachen, war es doch für verschiedene Gemeinden eine massive Verschlechterung mit dem neuen System. In der Motion meines Kollegen Waeber Emanuel und von mir versuchten wir, die fehlenden und die nicht unbedingt geeigneten Kriterien zu ergänzen. In der Antwort des Staatsrates können wir detailliert entnehmen, dass er global gesehen eigentlich einverstanden ist. Ich habe aber das Gefühl, der Staatsrat sei momentan nicht motiviert, etwas zu unternehmen. Im Einzelnen gehen wir mit dem Staatsrat teilweise einig, dass das Kriterium «geotopographische Höhe» schwierig festzulegen ist wie auch die Kostenberechnung. Das Kriterium «Länge der Gemeindestrassen» hingegen ist für uns mittel- und langfristig ein Muss. Persönlich bin ich ein wenig erstaunt, dass es so schwierig sein soll, die Daten der Länge zu eruieren und dass diese bis heute noch nicht bekannt sind.

Im Weiteren möchte ich daran erinnern, dass der Staatsrat in den Diskussionen zum Gesetz über den neuen Finanzausgleich massiv versprochen und interveniert hat, gewisse Kriterien zu ergänzen und Lösungen zu suchen, um eine Gleichbehandlung aller Gemeinden zu erzielen. Ansonsten wäre es schwierig gewesen, in diesem Saal eine Mehrheit für dieses Gesetz zu finden. Wenn ich denke, bei den riesigen Distanzen innerhalb der Gemeinden- Wasserleitungsnetz, Abwasser-, Aralleitungen in schwierigem Gelände – welche enorme Mehrbelastungen uns erwarten. Enorme Distanzen für die Kinder, Schule, Bachverbauungen, Renaturierungsprojekte, Strassennetz, dass man jedem Bewohner einigermaßen gerecht wird und jeden gleich behandeln kann. Und nicht zuletzt Strassenstücke, die bei der letzten Neuklassifizierung der Kantonalstrassen der Gemeinde als ein Geschenk geboten wurde: Ich bin noch heute schwermütig über dieses Geschenk und habe es noch nicht verdaut. Namentlich eine interkantonale Verbindung Zollhaus-Sangernboden, die riesige Kosten verursachen wird. Ich habe jedoch noch immer

¹ Déposée et développée le 17 juin 2011, BGC p. 1769; réponse du Conseil d'Etat le 8 mai 2012, BGC pp. 1357ss.

ein wenig Vertrauen in den Staatsrat und warte noch wie versprochen die drei Jahre ab, aber nicht länger. Ich habe jetzt den Puls gefühlt und habe mich neu entschieden und ziehe die Motion zurück, lasse es aber offen, dass wir zum gegebenen Zeitpunkt eine abgeänderte Motion einreichen werden, die ganz sicher das Kriterium «Länge der Gemeindestrassen» enthalten wird, wenn die Analysen vorliegen und die Überprüfung der Bevölkerungsdichte.

> Cet objet est ainsi liquidé.

—

**Motion M1133.11 Dominique Corminbœuf/
Nicolas Repond
(modification de la loi sur l'agriculture pour y
intégrer l'interdiction des OGM)¹**

Prise en considération

Corminbœuf Dominique (PS/SP, BR). Dans un premier temps, je me permets de relever, M^{me} la Commissaire du Gouvernement, que la réponse à notre motion est technocrate et défaitiste. L'introduction dans la loi sur l'agriculture de l'interdiction de la culture des organismes génétiquement modifiés ne peut que renforcer une volonté, tant pour les agriculteurs que pour les consommateurs, de continuer à produire et à consommer des biens alimentaires sains, propres et sûrs, ceci en toute indépendance économique. Rien ne sera difficile à gérer, au contraire de ce qu'indique la réponse du Gouvernement, ceci d'autant plus que le moratoire sera très certainement reconduit pour cinq ans après 2013. Ceci signifie que pour l'Etat de Fribourg, il n'y aura aucune difficulté ou dépense supplémentaire pour appliquer cette disposition. Par contre, l'image de marque de nos produits du terroir sera, elle, d'autant plus porteuse. Ceci n'empêchera pas, bien au contraire, le gouvernement de s'investir sur le plan national et international et de jouer de son influence pour promouvoir la seule solution possible qu'est le rejet des OGM. Je signalerai tout de même que dans notre canton cinq communes se sont déclarées «Commune sans OGM». Elles se situent aux frontières cantonales. Je citerai aussi le canton du Tessin qui lui, de plus, est un canton frontalier. Il n'a pas été frileux, lui, pour interdire la culture de la mort.

Le mot que je viens d'utiliser est lourd de sens et grave, mais c'est celui qui peut le mieux imaginer les dégâts causés par les

OGM. Les enquêtes débouchant sur des rapports sérieux dans des pays qui se sont vendus à l'industrie chimique, et en particulier à Monsanto, nous dévoilent la face que l'on veut cacher au grand public. Avec un recul de plus de dix ans, on peut constater en Argentine, par exemple, l'étendue des dégâts causés par ce prétendu miracle OGM. Erosion très grave des sols, destruction de la biodiversité, exode rural et paupérisation des populations, augmentation de la consommation des pesticides, d'herbicides, en particulier du Roundup, ceci avec des problèmes associés dont, en particulier, un taux anormalement élevé des cancers. L'insoutenable envers du décor avec sa cohorte de tumeurs, de malformations de fœtus, de problèmes hormonaux et respiratoires, de leucémies ou de maladies spécifiques comme le lupus ou le purpura. Que ce soit en Argentine, au Paraguay, au Brésil et surtout aux Etats-Unis, les agriculteurs n'échappent pas à la mainmise des multinationales et à l'appauvrissement des sols. Le nombre des suicides dans ces pays au sein du monde agricole est inquiétant.

Pour toutes ces raisons, je vous invite à accepter cette motion pour, dans un premier temps, montrer l'exemple et notre combativité, comme l'ont fait le canton du Tessin et ces cinq communes fribourgeoises, ensuite pour éviter le pire dans notre pays. Nous devons être combatifs et ne pas se laisser impressionner par ce qui se passe ailleurs pour laisser aux générations futures un monde plus propre et plus sain.

Fasel Josef (PDC/CVP, SE). Effectivement, c'est un sujet de grande importance et je pense que nous n'aurons pas le temps d'entrer dans tous les détails. Dans leur développement, les auteurs parlent de l'influence négative et de la rentabilité, de la qualité et aussi de l'indépendance des producteurs, c'est-à-dire des agriculteurs. Pour ce qui concerne la situation actuelle, ils relèvent que malgré des études poussées, on ne connaît pas les conséquences à long terme sur l'environnement et surtout sur la santé humaine et animale. Je dirais, pour nous, que c'est effectivement un élément d'une situation pas claire. On parle ici de faire une interdiction par le biais de la loi sur l'agriculture fribourgeoise. Mais on ne parle pas de la possibilité de l'importation. Alors, je pense que certains entrepreneurs ou certaines maisons se fourniraient ensuite à l'étranger, ce qui causerait à nouveau du tort aux agriculteurs de la région. Nous sommes de l'avis qu'effectivement c'est un élément qu'il faut régler au niveau suisse, cela a été dit par M. Dominique Corminbœuf.

Le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique vous propose, au vu de tous ces éléments, de refuser cette motion.

¹ Déposée et développée le 9 septembre 2011, BGC p. 1773; réponse du Conseil d'Etat le 17 avril, BGC pp. 1360ss.

Schläfli Ruedi (*UDC/SVP, SA*). Le groupe de l'Union démocratique du centre a étudié avec intérêt la motion de MM. Corminboeuf et Repond. Le canton de Fribourg, avec sa tradition rurale et avec une agriculture aussi active que variée, est concerné au premier plan par cette motion. Une très grande majorité des consommateurs et producteurs fribourgeois ne veut pas d'OGM dans son assiette et dans sa campagne. Le secteur des OGM est géré par une poignée de multinationales qui contrôle la quasi-totalité du milieu et qui n'a qu'une seule obsession, celle de faire du profit sur le producteur et le consommateur.

Par l'acceptation de cette motion, le Gouvernement fribourgeois donnerait un signal fort à la Confédération, aux consommateurs et aux milieux des OGM: nous ne voulons pas jouer avec la vie de nos citoyens avec une technologie qui, de loin, n'est pas encore maîtrisée.

Le groupe de l'Union démocratique du centre soutiendra cette motion.

Glauser Fritz (*PLR/FDP, GL*). Permettez-moi de déclarer mes intérêts pour commencer. Je suis vice-président de l'Union suisse des paysans, président de l'Union des paysans fribourgeois et de la Fédération suisse des producteurs de céréales et agriculteur à Châtonnaye, avec une production sans OGM, avec conviction dans les secteurs lait et grandes cultures.

Le sujet des OGM me préoccupe depuis des années. J'ai déjà combattu en faveur des précédents moratoires, la production sans OGM m'est chère. La charte sur la stratégie qualité et la politique agricole 2014–2017 sont les derniers actes. La charte sur la stratégie qualité s'adresse au secteur alimentaire, très large, et est pilotée par l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG). Elle est déjà, ou sera, signée par les acteurs de toute la chaîne alimentaire, du producteur aux distributeurs, y compris les transformateurs. Le jour officiel du lancement ou de la signature est lundi prochain, le 18 juin, à Berne. Dans cette charte, un point dit: «L'agriculture renonce volontairement, afin de saisir des opportunités du marché, à utiliser des organismes génétiquement modifiés». Au nom de mes mandats, je signerai cette charte lundi prochain avec conviction.

Dans la politique agricole 2014–2017, l'agriculture, par son organisation faitière, l'Union suisse des paysans, demandera, lors de la révision de la loi fédérale sur l'agriculture, de prolonger le moratoire de l'interdiction de cultiver des OGM en Suisse. Comme le secteur agricole suisse, je ne vois aucun intérêt à cultiver des OGM en Suisse. Si je soutiens sur le fond

la motion, je ne vois pas d'utilité de légiférer dans chaque canton alors que cette problématique est en train de se régler au niveau national. J'avais souhaité de nos consommateurs partenaires plutôt une résolution interdisant l'importation et la consommation des OGM. Une telle mesure serait un vrai soutien durable à notre agriculture fribourgeoise.

Avec ces considérations, le groupe libéral-radical va refuser, majoritairement, cette motion.

Thévoz Laurent (*ACG/MLB, SC*). Mon intérêt principal, c'est celui d'être un consommateur. Je pense que le thème a retenu toute l'attention du groupe Alliance centre gauche parce que, en fait, c'est un thème où les intérêts des producteurs et des consommateurs convergent et sont confluents.

Dans la proposition de refus du Conseil d'Etat, nous avons cru percevoir une certaine hésitation, qui nous a un peu troublés parce que, d'un côté, on a pris note. Je pense que c'était important et nous saluons sa détermination à définir le principe d'une interdiction des OGM. Je pense que dans la reconduite du moratoire on aura besoin de cette politique pour que cette interdiction continue dans notre pays. D'un autre côté, ses arguments quant à la faisabilité de cette motion nous ont surpris et ne nous paraissent pas très cohérents. Il nous semble qu'interdire la mise en culture d'OGM dans le territoire du canton, c'est une chose qui doit être à la portée d'un canton qui estime et qui cherche à être un pôle d'excellence en matière agricole; c'est de son intérêt. En plus de ça, comme d'autres l'ont dit, cela permet de promouvoir les produits du terroir qui sont la base d'une agriculture saine.

C'est la raison pour laquelle le groupe Alliance centre gauche soutiendra, à l'unanimité moins une abstention, ce qui doit être un signe fort et clair pour que le canton soit un canton libre d'OGM.

Repond Nicolas (*PS/SP, GR*). Suite aux réponses du Conseil d'Etat à notre motion voulant modifier la L'Agri pour y intégrer l'interdiction des cultures OGM, j'ai vraiment l'impression que le texte de notre motion n'a pas été bien lu ou bien compris par le Conseil d'Etat. En effet, comment réagir à la phrase du Conseil d'Etat: «La Confédération devra inévitablement se saisir à nouveau de ce dossier à l'échéance du moratoire». C'est faux! Puisque que, au lendemain de la fin du moratoire, c'est-à-dire le 29 novembre 2013, si aucune prolongation n'a été demandée, les agriculteurs et entreprises agricoles suisses pourraient cultiver des plantes transgéniques et mettre en circulation les produits de ces cultures. Ceci est noté noir sur blanc dans le rapport du 12 décembre 2011 de la Commission fédérale d'éthique pour la biotech-

nologie dans le domaine non humain (CENH). Et comment interpréter cette partie de la réponse? L'interdiction «poserait plusieurs difficultés, quasiment insurmontables, ou tout le moins qui laisseraient une telle mesure sans effets.» C'est exactement le contraire! En effet, si je lis le rapport précité de la CENH, qui ne fait que citer l'article 7 de la loi fédérale sur l'application du génie génétique (LGG), il est écrit que: «L'Etat doit veiller à ce que les plantes non génétiquement modifiées puissent être achetées en tout temps même lorsque les plantes transgéniques sont en circulation». La protection de la production exempte d'organismes génétiques modifiés est une question de protection de la propriété mais aussi et surtout une condition pour garantir le choix des consommateurs et la liberté économique des producteurs. Cela veut dire qu'au cas où nous aurions des cultures OGM dans le canton de Fribourg, cela coûtera extrêmement cher, soit à l'Etat, soit à l'économie, pour protéger les cultures non OGM et donc beaucoup plus cher que pour un territoire uni sans OGM!

Dans son rapport, le Conseil d'Etat dit que «si des cultures OGM venaient à être mises en place dans les cantons voisins, la contamination de cultures fribourgeoises serait inévitabile». Eh bien, même si c'est juste, je ne peux accepter une réponse aussi laxiste et aussi résignée! En effet, la LGG est très claire. Elle mentionne à l'article 2 que les mesures prises, en application de la présente loi, sont à la charge de celui qui en est la cause, c'est-à-dire le pollueur-payeur. Les vraies réponses et solutions sont bien là. Est-ce que le canton de Fribourg, et son Conseil d'Etat, accepterait tacitement, sans broncher, que ses cultures soient polluées par des éventuelles cultures génétiquement modifiées d'un canton voisin? Je suis certain que non car une fois que nos cultures seront polluées par des OGM, il n'y aura pas de retour possible vers des cultures bio ou sans OGM. Alors anticipons maintenant avant qu'il ne soit trop tard et irréversible pour l'agriculture fribourgeoise et suisse et montrons clairement notre point de vue sur cette question essentielle et existentielle! En l'inscrivant dans la LAgri, et grâce aux articles précités de la LGG, nous forçons indirectement les cantons voisins, qui auraient la mauvaise idée d'accepter les OGM sur leur territoire, à être irréprochables et à payer lourdement les conséquences éventuelles, pollution, que nous ne voulons pas. Ce sont les cantons qui forment la Confédération et c'est à eux de donner les impulsions!

D'autre part, je ne comprendrais pas que ce Parlement, qui vient de soutenir, à l'unanimité et à juste titre, l'initiative cantonale pour bannir l'huile de palme de nos assiettes, ne le fasse pas pour ce qui se passe chez nous et qui est encore plus important! Le canton de Fribourg et son Gouvernement

doivent montrer clairement leur volonté de rester dans une agriculture saine, si possible biologique, comme l'encourage le développement durable cantonal. Nos trois AOC cantonales – le gruyère AOC, le vacherin fribourgeois AOC et la poire à botzi AOC – ne s'en porteront que mieux! Vous comprendrez aisément que l'utilisation des OGM conduira automatiquement à une dégradation considérable du secteur économique agricole fribourgeois, donc également de nos produits AOC.

Pour celles et ceux qui auraient encore des doutes sur les OGM, écoutez ce qui a été découvert sur le célèbre maïs Monsanto 810. Trois laboratoires de biologie moléculaire en Espagne, en Inde et en Italie ont vérifié le génome de ce maïs et découvert que la description ne correspondait plus au produit breveté de base. En effet, de l'ADN a bougé et s'est remélangé. Ils y ont, par exemple, trouvé un gène assez ennuyeux de résistance à deux antibiotiques, qui ne figurait pas dans la carte génétique soumise aux autorités. Comment y est-il venu? Mystère! Suite à cela, le gouvernement français vient de demander à la Commission européenne de suspendre urgemment la culture du maïs Monsanto 810 sur tout le territoire de l'Union européenne. Vous l'aurez compris, même les chercheurs ne comprennent pas ce qui se passe avec ces plantes OGM, alors comment voulez-vous faire confiance à des produits inventés par des apprentis sorciers?

Ainsi, après toutes ces considérations et pour tout ce que notre agriculture fribourgeoise nous a apporté et, j'espère, va encore nous apporter de merveilleux, aussi bien dans ses produits alimentaires délicieusement bons, comme le gruyère AOC, que dans sa faune et sa flore, je vous invite vraiment à accepter notre motion.

Suter Olivier (ACG/MLB, SC). Je voudrais insister sur le besoin pour notre canton de donner un signe clair et fort dans ce domaine. Je crois que le canton de Fribourg est un canton agricole. Le mois passé, nous avons voté à l'unanimité dans ce Parlement une résolution visant à défendre les droits des paysans au niveau international. Cette résolution a été reprise par trois cantons qui l'ont aussi acceptée: Jura, Genève et Neuchâtel. Elle est en discussion dans d'autres parlements, elle est en train d'influencer la politique fédérale. Je crois qu'avec la motion qui nous est soumise aujourd'hui nous pouvons aussi donner un signe pour influencer la politique fédérale.

Je crois qu'il n'y a pas de crainte à avoir d'être pionnier dans certains domaines. M^{me} la Commissaire du Gouvernement, vous étiez constituante au moment où le canton de Fribourg, malgré le fait que la question était débattue au niveau fédéral,

a accepté l'idée d'une assurance-maternité cantonale. Vous avez accepté aussi, et vous étiez parmi les promoteurs, un PACS qui n'était pas encore reconnu au niveau fédéral. Ce sont des choses dans lesquelles le canton de Fribourg a été pionnier. Je crois qu'aujourd'hui, avec cette motion, nous donnons un signe clair aussi, nous pouvons être pionniers, nous pouvons donner des indicateurs qui sont importants pour le bien-être de tous.

Garnier Marie, Directrice des institutions, de l'agriculture et des forêts. Peut-être en préambule, pour répondre à M. le Député Suter, j'ai même fait campagne pour le moratoire contre les OGM! Néanmoins, la réponse du gouvernement est peut-être technocrate mais elle est assez réaliste sur l'application de cette motion. Maintenant, il est clair que si votre assemblée veut donner un signal, elle a toute latitude pour le faire!

—

Elections judiciaires

Résultats des scrutins organisés en cours de séance

Un-e juge auprès du Tribunal cantonal

Bulletins distribués: 107; rentrés: 106; blancs: 2; nul: 0; valables: 104; majorité absolue: 53.

Est élu *M. Michel Favre*, à Corminbœuf, par 70 voix.

A obtenu des voix *M. François-Xavier Audergon*: 34.

Un-e juge suppléant-e auprès du Tribunal cantonal

Bulletins distribués: 98; rentrés: 95; blancs: 6; nuls: 5; valables: 84; majorité absolue: 43.

Est élu *M. Georges Chanez*, à Estavayer-le-Lac, par 84 voix.

Un-e juge de paix de la Gruyère (70 %)

Bulletins distribués: 104; rentrés: 98; blancs: 3; nul: 1; valables: 94; majorité absolue: 48.

Est élue *M^{me} Marie-Laure Paschoud Page*, à Bourguillon, par 76 voix.

M^{me} Francine Vuichard a obtenu 14 voix.

Un-e assesseur-e au tribunal d'arrondissement de la Singine

Premier tour

Bulletins distribués: 102; rentrés: 99; blancs: 3; nul: 0; valables: 96; majorité absolue: 49.

Ont obtenu des voix:

M^{me} Dominique Chappuis Waeber: 48

Bernadette Mäder: 30

Josef Biemann: 8

Marina Eggelhöfer: 5

Erich Maurer: 4

Daniela Scherer: 1

Deuxième tour

Bulletins distribués: 98; rentrés: 97; blancs: 2; nul: 0; valables: 95; majorité absolue: 48.

Est élue *M^{me} Dominique Waeber Chappuis*, à Tafers, par 50 voix.

Mme Bernadette Mäder a obtenu 31 voix.

Un-e assesseur-e suppléant-e (représentant les employeurs) au tribunal des prud'hommes de la Veveysse

Bulletins distribués: 89; rentrés: 88; blancs: 4; nul: 1; valables: 83; majorité absolue: 42.

Est élue *M. Daniel Jamain*, à Châtel-St-Denis, par 60 voix.

M^{me} Noémie Berthoud a obtenu 23 voix.

—

Motion M1133.11 Dominique Corminbœuf/ Nicolas Repond (suite)

Vote

> Au vote, la prise en considération de cette motion est acceptée par 45 voix contre 26. Il y a 5 abstentions.

Ont voté oui:

Berset (SC, PS/SP), Bertschi (GL, UDC/SVP), Bonny (SC, PS/SP), Burgener Woeffray (FV, PS/SP), Clément (FV, PS/SP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Duc (BR, ACG/MLB), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Gander

(FV, UDC/SVP), Garghentini Python (FV, PS/SP), Grivet (VE, PS/SP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Jelk (FV, PS/SP), Johner-Etter (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly G. (GR, UDC/SVP), Kolly N. (SC, UDC/SVP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Krattinger-Jutzet (SE, PS/SP), Lehner-Gigon (GL, PS/SP), Losey (BR, UDC/SVP), Mauron (GR, PS/SP), Mesot (VE, UDC/SVP), Peiry (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller B. (SC, PS/SP), Pythoud-Gaillard (GR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rodriguez (BR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Schafer (SE, ACG/MLB), Schläfli (SC, UDC/SVP), Schmid (LA, ACG/MLB), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey (GR, UDC/SVP), Sutter (SC, ACG/MLB), Thalmann-Bolz (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Waeber (SE, UDC/SVP), Wassmer (SC, PS/SP), Wüthrich (BR, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zosso (SE, UDC/SVP). *Total: 45.*

Ont voté non:

Ackermann (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Boschung (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bosson (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard C. (SC, PLR/FDP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Castella D. (GR, PLR/FDP), Collaud (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), de Weck (FV, PLR/FDP), Doutaz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel J. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Grandgirard (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Riedo (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Schoenenweid (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Siggen (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Vial (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), von Dach (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP). *Total: 26.*

Se sont abstenus:

Bourguet (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Gamba (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Glauser (GL, PLR/FDP), Rauber (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Thévoz (FV, ACG/MLB). *Total: 5.*

—

- La séance est levée à 17 h 50.

La Présidente:

Gabrielle BOURGUET

Les Secrétaires:

Mireille HAYOZ, *secrétaire générale*

Marie-Claude CLERC, *secrétaire parlementaire*

—